

Les Graffitis : Une trace à la Bonne Place?

Conseil jeunesse
de Montréal

Montréal 

avis

LES GRAFFITIS : UNE TRACE À LA BONNE PLACE?

Les jeunes Montréalais et le graffiti signé

Conseil jeunesse
de Montréal

Montréal 

Le présent avis a été élaboré sous la direction du comité Services aux citoyens au cours de l'automne 2007 et de l'hiver 2007-2008, dans la cinquième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal.

MEMBRES DU COMITÉ SERVICES AUX CITOYENS

Jonathan Bergeron
Dominique Bernard
Jacqueline Corado
Philippe De Oliveira
Dominique Hamel
Marie-Paule Partikian
Claudia Lacroix Perron

COORDINATION

Mylène Robert

RECHERCHE ET RÉDACTION

Véronique Colas, agente de recherche
Amine Ali Babio, soutien à la recherche
Soumaya Frej, soutien à la recherche

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION DE LA COUVERTURE

Zeck

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES

Les imprimés MF inc./Imprimerie Falcon inc.

COLLABORATION

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL
Louis Cléroux
Marilou Filiatreault
Geneviève Gardere
Fayçal Jebbari
Xochilt Lopez
Salvatore Mottillo
Éloïse Ouellet-Decoste
Jean-Louis Zokpe

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2008
Bibliothèques et Archives Canada

© Conseil jeunesse de Montréal, 2008

ISBN 978-2-7647-0732-6

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
Télécopieur : 514 868-5810
cjm@ville.montreal.qc.ca
www.ville.montreal.qc.ca/cjm

REMERCIEMENTS

Ville de Montréal

COMITÉ EXÉCUTIF

Marcel Tremblay, membre du comité exécutif et responsable des dossiers Services aux citoyens, Jeunesse et Relations interculturelles (dont le dossier graffiti depuis 2005)

SERVICE DES INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (SITE)

Raymond Carrier, conseiller en planification, Partenariats et graffitis

Nicole-Sophie Viau, conseillère en planification chargée du Plan d'intervention Graffiti, tags et affichage sauvage de 1997 à 2003

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, DE LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE ET DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

Sylvie Lepage, conseillère en développement communautaire et responsable corporatif de la jeunesse

Olivier Beausoleil, conseiller en développement communautaire et responsable corporatif de la jeunesse

SERVICE DE POLICE

Commandant Serge Boulerice, chef du poste de quartier 16 et porte-parole en matière de graffitis

DIRECTION DU CONTENTIEUX

M^e Josée Racicot

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Luc Robillard, coordonnateur jeunesse, Direction de la culture, sports, loisirs et développement social

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Annie Gauthier, coordonnatrice du projet municipal sur les graffitis en 2003-2004.

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Mme Anie Samson, mairesse d'arrondissement, responsable du dossier graffiti au comité exécutif de 1998 à 2001

Autres organismes et personnes-ressources

ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD

Marylise Morin, coordonnatrice de l'équipe Graffiti (Ville-Marie)

Jean-Loïc Rodriguez, animateur de l'équipe Graffiti

CAFÉ-GRAFFITI

Raymond Viger, fondateur

Daniel Lauzon, directeur artistique

ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-RIEL

Renée Trottier, technicienne en loisirs

PRÉVENTION NDG

Terri Ste-Marie, directrice

PRÉVENTION SUD-OUEST

Paul Vanasse, directeur

TRAJET JEUNESSE

Christian Favreau, responsable des relations externes

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Louis Jacob, professeur, Département de sociologie, Faculté des sciences humaines

Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR!

Marie-Josée Vallée, coordonnatrice

Un remerciement tout spécial aux personnes qui ont participé aux groupes de discussion, à tous les répondants jeunesse qui ont fait part des initiatives de leur arrondissement en matière de graffitis et contribué à la diffusion du sondage, ainsi qu'aux organismes et institutions jeunesse qui ont facilité la distribution et la collecte des données relatives au sondage : écoles secondaires Louis-Joseph-Papineau, Louis-Riel, Dalbé-Viau, Collège Jean-Eudes, Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal, Cégep du Vieux-Montréal, Collège de Maisonneuve, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université McGill, Carrefour communautaire de Rosemont L'entre gens; maisons des jeunes de Parc-Extension, de Côte-des-Neiges, de Rivière-des-Prairies, L'Escalier de Lachine, Point de mire de Verdun, Café jeunesse et Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse.

AVANT-PROPOS

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est un comité consultatif qui a été créé en février 2003 par l'Administration municipale de la Ville de Montréal afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalaises et Montréalais âgés de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent.

Composé de 15 membres représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, il a pour mandat de conseiller le maire et le comité exécutif de façon régulière sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale.

Dans le cadre de ce mandat et à la suite d'une demande des représentants politiques de la Ville de Montréal, le CjM s'est penché en 2007 et en 2008 sur la question des graffitis, phénomène qui touche autant les jeunes que les moins jeunes. Bien que la Ville travaille depuis de nombreuses années sur le dossier, consulter de manière officielle les jeunes sur cette réalité était une première.

Tags, fresques, murales ou *scraffitis*, les graffitis font partie du décor montréalais. Perçus comme du pur vandalisme par certains ou des œuvres d'art par d'autres, ils sont source depuis plus de 30 ans de divers débats. Ils causent, voire, des maux de tête à plusieurs et sont à l'origine de divers plans et mesures. Qu'ils soient eux-mêmes graffiteurs ou spectateurs de ces graffitis, les jeunes ne sont pas indifférents à ce phénomène. Le sujet est d'ailleurs loin de susciter l'unanimité parmi cette catégorie de la population, qui en a long à dire sur le sujet.

Le CjM a donc élaboré cet avis, intitulé *Les graffitis : une trace à la bonne place?*, avec l'objectif principal de faire le point sur la situation actuelle à Montréal et de formuler – tout en reconnaissant le travail déjà accompli par la Ville de Montréal et les organismes du milieu et en s'inspirant des pratiques qui se font en Amérique du Nord – des pistes d'intervention adaptées à la réalité de la métropole.

LEXIQUE

Crew

Nom donné aux graffiteurs réunis en groupe.



Pièce

Fresque murale en couleur de moyenne dimension (par rapport à une peinture murale couvrant tout un mur) composée principalement du nom de l'auteur.



Production ou fresque

Fresque murale collective en couleur, de grande dimension, comportant généralement une pièce de chaque graffiteur, accompagnée de personnages de style « bande dessinée ».



Scruffiti ou scratchiti

Signature laissée en égratignant une surface.



Tag

Signature stylisée et souvent illisible reproduite de façon répétitive, à l'aide d'une bombe aérosol ou d'un marqueur, sur les murs des villes.

Tagging

Pratique consistant à poser sa signature en plus grand nombre possible.



Throw-up ou flop

Signature plus travaillée que le tag, présentant un contour et un remplissage. Le *throw-up* prépare son auteur à la réalisation d'une pièce.

Writers

Nom donné aux graffiteurs.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 : Phénomène des graffitis signés à Montréal	3
1.1 Évolution du phénomène	5
1.2 Caractéristiques socioculturelles	7
1.3 Caractéristiques spatiales	9
Chapitre 2 : Interventions actuelles de la Ville de Montréal	13
2.1 Mode d'application actuel du Plan d'intervention Graffiti	15
2.2 Démarches de développement du Plan	20
2.3 Autre intervention de la Ville de Montréal	21
Chapitre 3 : Exemples d'initiatives nord-américaines	23
3.1 New York, berceau du graffiti signé	25
3.2 Approches similaires à celle de Montréal : le cas de Vancouver, Ottawa, Halifax et Philadelphie	26
Chapitre 4 : Point de vue des jeunes Montréalais sur les graffitis signés	29
4.1 Point de vue partagé sur les graffitis en général	31
4.2 Point de vue nuancé sur les graffitis signés	34
4.3 Point de vue en matière d'intervention	39
Chapitre 5 : Recommandations	43
Conclusion	51
Annexes	
Annexe 1 : Historique des interventions de la Ville de Montréal en matière de graffitis	53
Annexe 2 : Interventions actuelles des arrondissements en matière de graffitis	67
Annexe 3 : Sondage sur les graffitis	77
Annexe 4 : Questionnaire utilisé lors du sondage	79
Bibliographie	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Raisons ayant conduit les répondants au sondage à la pratique du graffiti	8
Tableau 2	Motifs d'abandon du graffiti par les répondants au sondage	9
Tableau 3	Portraits types du graffiteur	11
Tableau 4	Résultats 2006-2007 du Plan d'intervention Graffiti	16
Tableau 5	Résultats 2006-2007 des interventions du SPVM en matière de graffitis	18
Tableau 6	Conditions d'acceptabilité du graffiti	32
Tableau 7	Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffitis	32
Tableau 8	Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffitis, selon l'âge	32
Tableau 9	Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffiteurs	33
Tableau 10	Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffiteurs, selon l'âge	33
Tableau 11	Perception des jeunes Montréalais consultés sur les lieux les plus souvent graffités	33
Tableau 12	Suggestions des jeunes Montréalais consultés en matière d'intervention municipale	40
Tableau 13	Répartition des répondants montréalais	78

LISTA DAS FIGURAS

Figure 1	Niveau de préoccupation des répondants par rapport à différents enjeux socio-urbains	31
Figure 2	Point de vue général des répondants sur les graffitis	31
Figure 3	Point de vue général des répondants sur les graffitis, selon l'âge	31
Figure 4	Évolution perçue du phénomène par les répondants	34
Figure 5	Point de vue des répondants sur les graffitis signés	34
Figure 6	Point de vue des répondants de 12-17 ans sur les graffitis signés	34
Figure 7	Point de vue des répondants de 18-24 ans sur les graffitis signés	35
Figure 8	Point de vue des répondants de 25-30 ans sur les graffitis signés	35
Figure 9	Perception des répondants sur les <i>scraffitis</i>	35
Figure 10	Perception des répondants sur les tags	35
Figure 11	Perception des répondants sur les <i>throw-ups</i>	35
Figure 12	Perception des répondants sur les fresques	35
Figure 13	Point de vue des répondants sur les auteurs des graffitis signés	36
Figure 14	Point de vue des répondants sur les <i>scraffitis</i> , selon le lieu	36
Figure 15	Point de vue des répondants sur les tags, selon le lieu	36
Figure 16	Point de vue des répondants sur les <i>throw-ups</i> , selon le lieu	36
Figure 17	Point de vue des répondants sur les fresques, selon le lieu	37
Figure 18	Attitude des répondants face à un ami qui fait l'un de ces graffitis signés	39
Figure 19	Attitude des parents des répondants face à un ami qui fait l'un de ces graffitis signés	39
Figure 20	Type d'interventions à prioriser selon le graffiti signé	39
Figure 21	Type d'interventions à prioriser selon le graffiti signé, d'après les répondants ayant déjà fait des graffitis	40
Figure 22	Âge des répondants	77
Figure 23	Occupation des répondants	78
Figure 24	Provenance géographique des répondants	78

INTRODUCTION

Utilisé en archéologie pour désigner les inscriptions populaires, le terme *graffiti* signifie tout écrit ou dessin non officiel, tracé à main levée, dans l'espace public¹. Porteur de messages politiques, moqueurs, poétiques ou vulgaires; fait pour être lu, vu, le graffiti s'inscrit d'emblée comme une figure de l'expression populaire². Si sa présence a toujours été, dans une certaine mesure, tolérée dans les grandes villes³, la croissance observée de sa forme la plus récente, les « graffitis signés », a conduit de nombreuses municipalités, dont Montréal, à intervenir de manière proactive. Cet avis porte sur cette dernière forme de graffiti que représentent les tags et autres types de graffitis signés, réalisés le plus souvent au marqueur ou à la bombe aérosol⁴.

Apparu aux États-Unis à la fin des années 1960, le graffiti signé s'étend, en dix ans à peine, jusqu'en Europe, puis dans la majeure partie des pays du monde. Ses adeptes sont pour la plupart des jeunes. Aussi, cette pratique, présente partout et qui perdure, s'impose comme un phénomène culturel de la jeunesse⁵. Ses fondements demeurent flous. Les différentes formes graphiques qu'elle revêt l'amènent en outre à être considérée selon des angles divers. Acte culturel illégal, le graffiti signé est en effet abordé soit sous l'angle du vandalisme, soit sous celui de l'art et de la culture⁶. Il est ainsi perçu comme une logique de dégradation ou comme une démonstration artistique. La légitimité de la pratique n'est donc pas acceptée unanimement, encore moins sa présence dans l'espace public. Sa prolifération a de ce fait amené les pouvoirs publics à se doter de programmes visant à canaliser le phénomène. La dualité des intentions qui lui sont attribuées (art/vandalisme) et le groupe auquel il se réfère, c'est-à-dire les jeunes, font cependant de ce phénomène une problématique municipale complexe.

La Ville de Montréal possède un Plan d'intervention Graffiti depuis 1996. Les actions réalisées dans le cadre de ce plan ont toutefois connu une certaine discontinuité dans le temps. En s'engageant en 2006 à agir efficacement en matière de propreté et d'embellissement, l'Administration municipale a créé un plan propreté (OpérationMontréal.Net) à l'intérieur duquel s'inscrit dorénavant le Plan d'intervention Graffiti. Ce dernier a donc été réévalué et fait actuellement l'objet de travaux visant à améliorer son efficacité. À cet égard, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a été sollicité afin de faire connaître le point de vue des jeunes Montréalais sur la question, incluant les jeunes graffiteurs. La démarche vise ainsi à apporter non seulement une meilleure compréhension du phénomène des graffitis signés, mais aussi de nouvelles pistes de solution en matière d'interventions municipales.

Cet avis présente, d'une part, le phénomène des graffitis signés à Montréal à travers son évolution et ses caractéristiques socioculturelles et spatiales. L'analyse s'appuie entre autres sur les résultats d'un groupe de discussion mené auprès de six graffiteurs, dont certains font partie du milieu du graffiti montréalais depuis ses tout premiers débuts. D'autre part, il fait état de l'intervention municipale en matière de graffitis ainsi que celle d'autres villes nord-américaines, faisant ainsi un tour d'horizon des pratiques actuelles. Le point de vue des jeunes Montréalais, dont les jeunes graffiteurs, est ensuite présenté, tant sur le phénomène des graffitis signés montréalais que sur les interventions de la Ville en la matière. Pour ce faire, un sondage a été réalisé auprès de 765 jeunes âgés de 12 à 30 ans. Sur la base de cette analyse, sont finalement formulées, par les membres du CjM, des recommandations qui contribueront sans aucun doute à mieux répondre à cette problématique municipale.

¹ P. Blanchon, *Au cœur de la ville et aux frontières de l'art : la pratique du graffiti*, Mémoire, Institut d'études politiques de Lyon, 2000, [en ligne], consulté le 28 août 2007 : www.recherche-action.fr.

² S. Lemoine et J. Terral, *In situ, un panorama de l'art urbain de 1975 à nos jours*, Paris, Éd. Alternatives, 2005, p. 10.

³ À l'exception des graffitis à caractère violent ou haineux.

⁴ J. Picard, *La peinture murale à Montréal (1996-2001), Identification et analyse d'une production culturelle*, Mémoire (maîtrise en histoire de l'art), Université de Montréal, août 2002, p. 24.

⁵ S. Lemoine et J. Terral, *op. cit.*, p. 38.

⁶ *Ibid.*, p. 103.

CHAPITRE I

PHÉNOMÈNE DES GRAFFITIS SIGNÉS À MONTRÉAL

L'ORIGINE DU GRAFFITI SIGNÉ EST ASSOCIÉE AUX GHETTOS DES BANLIEUES NEW-YORKAISES DE LA FIN DES ANNÉES 1960. DE JEUNES ADOLESCENTS, ISSUS DE CES MILIEUX, ÉCRIVAIENT À RÉPÉTITION LEUR NOM ET NUMÉRO DE RUE UN PEU PARTOUT SUR LES MURS DE LA VILLE (COMME « TAKI 183 », « JULIO 204 »). DÈS LE MILIEU DES ANNÉES 1970, CETTE PRATIQUE S'AGRÈGE AU MOUVEMENT HIP-HOP⁷, DONT ELLE SE VEUT LE VERSANT PLASTIQUE⁸. À MONTRÉAL, C'EST AU DÉBUT DES ANNÉES 1990 QUE LES GRAFFITIS SIGNÉS, ASSOCIÉS À LA CULTURE HIP-HOP, FONT UNE ENTRÉE MASSIVE⁹.

1.1 Évolution du phénomène

Le graffiti signé apparaît d'abord sur les murs montréalais sous la forme de signatures au lettrage simple (tag) qui rapidement vont se complexifier¹⁰. En effet, la pratique devenant populaire, une des façons de se démarquer des autres *writers*, outre le *tagging*, consiste à développer son style d'écriture. Ainsi, la typographie se personnalise, les lettres se font plus grosses, plus élaborées; des personnages font leur apparition pour accompagner les signatures¹¹. Le choix du lieu où poser sa signature, soit des endroits permettant de jouir d'une grande visibilité, constitue une autre façon de se démarquer des autres *writers*. Au milieu des années 1990, deux *crews* et quelques *writers* solitaires sont considérés comme véritablement actifs et reconnus dans le milieu du graffiti montréalais¹².

Tag : signature stylisée et souvent illisible

Writer : nom donné aux graffiteurs

Tagging : action de poser sa signature dans le plus grand nombre d'endroits possible

Crew : nom donné aux graffiteurs réunis en groupe



Un tag
(photo : V. Colas)

C'est à cette même époque (1996) que la Ville de Montréal décide de mettre sur pied un plan d'intervention pour tenter de résorber cette pratique illégale ou, du moins, de la contrôler. La Ville adopte alors une approche qui se veut à la fois corrective et préventive, reconnaissant qu'au-delà

de l'acte répréhensible, le graffiti signé constitue une forme d'expression. Le Plan Graffiti repose ainsi sur quatre grands axes d'intervention¹³ :

- l'enlèvement des graffitis, visant à en réduire la prolifération sur les surfaces non autorisées;
- la prévention auprès des graffiteurs, de façon à canaliser la pratique vers des formes légales;
- la sensibilisation auprès de divers segments de la population, en vue de prévenir la prolifération de cette pratique;
- et la réglementation - incluant un volet Répression, afin de l'appliquer et de la faire évoluer au besoin.

Les démarches de la Ville semblent participer, au cours des années, à l'évolution de la pratique montréalaise du graffiti signé¹⁴. Par exemple, les divers projets préventifs, comme le projet municipal sur les graffitis réalisé en 2003-2004, offrent aux graffiteurs et aux jeunes à risque des solutions de rechange aux graffitis illégaux (comme la création de murales, la mise à disposition de murs légaux, la réalisation d'ateliers de graffitis, d'activités sportives, culturelles, éducatives et de sensibilisation au phénomène, etc.). Ceci contribue notamment à développer le graffiti signé en tant que pratique artistique¹⁵. À travers ces initiatives, les

⁷ Le hip-hop est une culture urbaine qui fusionne des styles musicaux (rap/dj), chorégraphiques (*breakdancing*) et graphiques (graffitis).

⁸ D. Riout, D. Gurdjian et J.-P. Leroux, *Le livre du graffiti*, Paris, Éd. Alternatives, 1990, p. 65.

⁹ L. Jacob, J.-F. Filion et A. Bertrand-Dansereau, *Évaluation du projet « Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur! »*, Rapport final, Montréal, UQÀM, janvier 2007, p. 16.

¹⁰ M. Goulet, *Graffiti signé : analyse sociologique des tags à Montréal*, Mémoire (maîtrise en sociologie), Université du Québec à Montréal, 2004, p. 27.

¹¹ L. Jacob, J.-F. Filion et A. Bertrand-Dansereau, *op. cit.*, p. 11.

¹² Données recueillies lors du groupe de discussion réalisé auprès de six graffiteurs le 20 novembre 2007.

¹³ G. Bellavance et D. Latouche, *Graffiti, tags et affichage sauvages : évaluation du plan d'intervention de la Ville de Montréal*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société, 2001, p. 4.

¹⁴ Pour plus de détails sur l'historique des interventions de la Ville de Montréal en matière de graffiti, se référer à l'annexe 1.

¹⁵ Données recueillies lors du groupe de discussion réalisé auprès de six graffiteurs le 20 novembre 2007.

graffiteurs ont la possibilité de soigner davantage leur style, leurs graffitis sont « plus propres, plus beaux »¹⁶. Elles permettent également de faire prendre conscience aux graffiteurs de leur responsabilité citoyenne et de démythifier la pratique auprès de la population. Aussi, les simples *writers* cèdent graduellement la place à une génération de *graffiti artists* ou « artistes-graffiteurs »¹⁷, plus ouverts à une pratique légale du graffiti. La présence, dès 1996, d'événements graffiti d'envergure internationale, tels qu'*Under Pressure*, contribue par ailleurs au développement d'un style particulier. **Le milieu du graffiti signé montréalais se caractérise ainsi par une pratique mixant les formes légales et illégales**, et par un style imprégné d'influences à la fois américaine et européenne.

« Par exemple, moi, j'ai participé au projet Graffiti, je faisais du graff depuis longtemps mais je n'étais pas à un niveau que j'ai pu être après le projet... Après 15 mois, je m'étais plus amélioré qu'en 10 ans. »

Un graffiteur,
groupe de discussion 2007

L'illégalité demeure cependant un aspect bien ancré de la culture graffiti, imposant à la Ville de Montréal une intervention continue en matière d'enlèvement tant pour le domaine public que privé. Plusieurs facteurs viennent notamment exacerber cet état de fait, entraînant des vagues de recrudescence de graffitis illégaux sur des périodes plus ou moins longues, ou du moins sa persistance :

- **le traitement du phénomène par les médias.** En s'intéressant au phénomène, particulièrement sous l'angle des faits divers, les médias valorisent, aux yeux des graffiteurs, la performance que leurs pairs ont réalisée et la visibilité que celle-ci leur procure. Ceci alimente en quelque sorte le goût des graffiteurs, des plus jeunes notamment, pour le risque et l'illégalité¹⁸. De même, il arrive que les médias tiennent un discours unilatéral ou relatent les interventions de la Ville de Montréal en ne reflétant pas toujours adéquatement la réalité multiforme de son action sur le terrain¹⁹. On peut, par exemple, faire état des mesures correctives entreprises par la Ville avec une illustration présentant un mur saturé de graffitis relevant de démarches légales

(comme l'événement *Under Pressure*)²⁰. Par cette méconnaissance, les médias discréditent les efforts de la Ville et du milieu du graffiti en matière de pratique légale, n'aidant donc pas à la cause;

- **l'utilisation du graffiti comme outil commercial** (instruments publicitaires, modes vestimentaires, etc.). Le graffiti signé est tendance. Sa récupération par les milieux de la mode ou du marketing le prouve²¹. Il est ainsi omniprésent, particulièrement dans l'univers de consommation des jeunes. Là encore, le traitement de l'image tend à véhiculer un message qui sert indirectement ou involontairement à conforter les graffiteurs dans l'illégalité et à banaliser le phénomène auprès des jeunes²².

Outre ces facteurs, il semble que le milieu du graffiti montréalais a par ailleurs connu une croissance importante au cours des années 2004-2005²³. Cette période coïncide avec l'arrêt du projet municipal sur les graffitis et l'actualisation du Plan d'intervention Graffiti afin de l'adapter au contexte de la nouvelle Ville. Très peu d'arrondissements ont alors poursuivi leurs activités de prévention, à l'exception de ceux de Lachine, du Sud-Ouest et de Ville-Marie. De plus, aucune intervention d'enlèvement n'a été réalisée pour le domaine privé au cours de cette période. Celui-ci était pourtant très touché du fait de l'intensification du nettoyage du domaine public²⁴. Le contexte était donc propice à l'arrivée de *crews* et de *writers* solitaires plus enclins à une pratique illégale du graffiti signé.

« Le graffiti, il y a eu comme une explosion, mettons il y a 3 ans, plein de jeunes ont commencé à en faire. »

Un graffiteur,
groupe de discussion 2007

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ L. Jacob, J.-F. Filion et A. Bertrand-Dansereau, *op. cit.*, p. 12.

¹⁸ G. Bellavance et D. Latouche, *op. cit.*, p. 58.

¹⁹ *Ibid.*, p. 51-52.

²⁰ Données recueillies lors du groupe de discussion réalisé auprès de six graffiteurs le 20 novembre 2007.

²¹ S. Lemoine et J. Terral, *op. cit.*, p. 108.

²² Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec M. Vanasse, directeur de Prévention Sud-Ouest.

²³ *Ibid.*

²⁴ N.S. Viau, *Guide Graffiti, à l'usage des arrondissements*, Montréal, Ville de Montréal, mars 2004, p. 18.

En raison du grand nombre de graffiteurs, la compétition est devenue plus importante. Le niveau est également devenu plus élevé : les nouveaux venus tendent en effet à acquérir plus rapidement les bases du graffiti signé, les techniques graphiques et les matériaux leur étant plus facilement accessibles, notamment grâce à Internet. Aussi, pour se démarquer des autres *writers*, certains posent leur signature à des endroits toujours plus difficiles d'accès, au risque de se blesser, voire de se tuer; d'autres cherchent à poser leur signature en utilisant des techniques graphiques plus permanentes telles que le *scraffiti* (ou *scratchiti*). Pratique exclusivement masculine auparavant, de jeunes filles s'adonnent aujourd'hui au graffiti signé, attirées par la démarche artistique et sa professionnalisation naissante²⁵.



Scraffiti :
signature laissée
en égratignant une
surface vitrée ou
plastique

Un scraffiti
(photo : V. Colás)

Le graffiti signé à Montréal présente donc une évolution dans ses formes et sa pratique à laquelle l'intervention municipale n'est pas étrangère. D'autres facteurs apparaissent toutefois entrer en ligne de compte, notamment l'augmentation récente du nombre de graffiteurs actifs dans le milieu. Cet attrait constant pour le graffiti signé révèle par ailleurs qu'il ne s'agit pas là d'un effet de mode, mais plutôt d'un phénomène présentant des caractéristiques socioculturelles et spatiales bien particulières.

1.2 Caractéristiques socioculturelles

Un mode d'expression

De par ses origines, le graffiti signé est une forme d'expression artistique, mais aussi une façon de sortir symboliquement des ghettos pour les jeunes défavorisés²⁶. Sa pratique fournissait notamment à ces jeunes, exclus de la sphère publique urbaine, un moyen d'établir leur identité. Cela en a fait un mode d'expression « hors norme », non pas parce qu'il ne respecte aucune règle, mais parce qu'il est séparé de l'ordre établi. Il suppose en effet une production en marge des lieux habituels d'expression, sur des surfaces généralement illégales²⁷.

Un mode d'appartenance et d'affirmation de soi

À travers le graffiti signé, des espaces physiques et sociaux sont créés dans lesquels les graffiteurs s'expriment et communiquent entre eux. Avec la culture hip-hop, la pratique du graffiti signé adopte notamment des valeurs de respect d'autrui et de dépassement de soi qui initient les premières règles de conduite du milieu du graffiti signé :

- un graffiteur n'occulte pas la signature d'un autre;
- les graffiteurs se conseillent mutuellement afin d'améliorer leur graphisme ou se lancent des défis.

Ainsi, le leitmotiv consiste à se faire connaître de ses pairs, puis à les dépasser, soit en posant sa signature plus qu'eux, soit en faisant preuve d'une réelle originalité²⁸. Dans ce contexte, la signature ouvre un espace de dialogue, incitant d'autres graffiteurs à prendre part à l'échange et au défi²⁹. La reconnaissance du milieu et l'esprit de compétition constituent de ce fait des notions importantes dans la pratique du graffiti signé.

Une pratique qui s'initie la plupart du temps à l'adolescence

Ces divers aspects de la pratique (mode d'expression, notamment artistique, reconnaissance, défi) sont à la

²⁵ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec M. Viger, fondateur du Café-Graffiti

²⁶ J. Picard, *op. cit.*, p. 25.

²⁷ M. Goulet, *op. cit.*, p. 17.

²⁸ S. Lemoine et J. Terral, *op. cit.*, p. 54.

²⁹ M. Goulet, *op. cit.*, p. 78.

source des différentes motivations que l'on retrouve chez les graffiteurs. Les résultats du sondage réalisé auprès des jeunes Montréalais le confirment dans le tableau 1.

Tableau 1 :

Raisons ayant conduit les répondants au sondage à la pratique du graffiti

Répondants	Nombre	Pourcentage
Total	765	10
Ayant déjà fait des graffitis	111	14,5

Raisons	Nombre	Pourcentage ³⁰
Effet d'entraînement	16	14,4
Phase de délinquance et de défis	40	36,0
Intérêt artistique	26	23,4
Empreinte identitaire	15	13,5
Atteinte aux instances politiques/ conflit de générations	10	9,0
Sans réponse	14	12,6

Il s'agit là d'aspects auxquels **les adolescents, voire les préadolescents, sont particulièrement sensibles, puisqu'ils se situent à un âge où ils se cherchent une identité et où la notion de « groupe » est importante.**

C'est d'ailleurs généralement à cet âge que les graffiteurs s'initient à cette pratique, souvent par l'entremise d'un proche, d'une connaissance ou de leur groupe d'amis³¹. La majorité des jeunes qui s'adonnent au graffiti le font généralement durant une période allant de deux à quatre ans³². Le milieu du graffiti apparaît donc se renouveler constamment.

Il est à souligner que, contrairement à ses origines, la pratique du graffiti signé n'est pas exclusive aux jeunes des milieux défavorisés. De même, son association aux gangs de rue est considérée comme très marginale à Montréal³³.

Une diversité de formes et d'approches dans la pratique

La plupart des graffiteurs commencent à poser leur signature en pratiquant le *tagging*, seuls ou en groupe (*crew*). Le tag permet en effet de « se faire un nom » avant même que le graffiteur fasse ses preuves techniques et

artistiques. Il est reproduit à l'infini, de manière à être perçu par un maximum de personnes et être ainsi connu du milieu³⁴. En pratiquant, le graffiteur ou le *crew* cherche à perfectionner son style, qui s'appuie sur des éléments du graffiti signé considérés, sur le plan esthétique, comme croissants : les *throw-ups*, les pièces et les productions (ou fresques)³⁵. Cette recherche esthétique amènera les graffiteurs talentueux à s'intéresser à la pratique légale du graffiti signé. Ceux qui n'ont pas de talent ou de véritables aspirations artistiques tendent à abandonner, prenant conscience que cela ne les mène nulle part, ou encore s'en désintéressent (voir le tableau 2). Certains tentent tout de même de percer dans le milieu en prenant des risques ou en utilisant des techniques graphiques plus permanentes telles que le *scraffiti*. Il semble que ce sont généralement ces derniers et les nouveaux venus – qui veulent se faire rapidement un nom dans le milieu –, qui s'adonnent davantage au vandalisme³⁶. **On peut ainsi distinguer deux grandes catégories de graffiteurs non mutuellement exclusives : ceux qui ont une démarche artistique et ceux qui font du vandalisme gratuit³⁷.**

« Ceux qui sont comme ça, souvent, c'est juste parce qu'ils ne savent pas bien dessiner, personne leur a montré non plus, pis, comme prétexte, ils vont dénigrer ceux qui sont bons : Nous, ce n'est pas parce qu'on n'est pas bons, c'est parce qu'on est des purs vandales. »

Un graffiteur, groupe de discussion 2007

« C'était à 14 ans. Un de mes amis est arrivé avec cette idée-là. »

Un graffiteur, groupe de discussion 2007

Dans la pratique du graffiti signé, la plupart des graffiteurs appliquent certaines règles de conduite qui peuvent évoluer selon leur cheminement ou leur degré de maturité. En règle générale, une attention particulière est

³⁰ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.
³¹ Données recueillies lors du groupe de discussion réalisé auprès de six graffiteurs le 20 novembre 2007.
³² N.S. Viau, *op. cit.*, p. 5.
³³ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec le commandant Boulgerice, chef du poste de quartier 16 dans l'arrondissement de Verdun et porte-parole en matière de graffitis.
³⁴ P. Blanchon, *op. cit.*
³⁵ J. Picard, *op. cit.*, p. 26.
³⁶ N. Caron, « Exposition vagabondage et l'Accès-Cible Jeunesse Rosemont. Le graffiti : un art extrême? », *Agora Forum*, vol. 27, n° 2, 2004, [en ligne], consulté le 15 décembre 2007, www.loisirmunicipal.qc.ca/agora/AgoraVol27No2/E200415.html.
³⁷ N.S. Viau, *op. cit.*, p. 5.

Throw-up : signature plus travaillée que le tag, présentant un contour et un remplissage

Pièce : fresque murale en couleur de moyenne dimension composée principalement du nom de l'auteur

Production : fresque murale collective en couleur, de grande dimension, comportant généralement une pièce de chaque graffiteur, accompagnée de personnages



Un *throw-up*

Tableau 2 :

Motifs d'abandon du graffiti par les répondants au sondage

Répondants	Nombre	Pourcentage
Total	765	100
Ayant déjà fait des graffitis	111	14,5
Ayant arrêté de faire des graffitis	90	81,1

Motifs d'abandon	Nombre	Pourcentage ³⁸
Effets de la répression (parentale, judiciaire)	8	8,9
Effets de l'enlèvement	2	2,2
Conscientisation et maturité	25	27,8
Étude ou emploi exigeant (temps, effort, argent)	14	15,6
Désintérêt	23	25,6
Sans réponse	26	28,9



Une *pièce*



Une *production*

portée à ne pas graffiter les monuments historiques et les propriétés privées. Avec l'augmentation récente du nombre de graffiteurs, il semble cependant que la transmission du savoir-faire et des lois non écrites du milieu du graffiti s'estompe. Cela a, par exemple, pour conséquence un respect entre graffiteurs bien moins présent, comme le montrent certaines murales graffitées au cours des dernières années³⁹.

³⁸ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

³⁹ Données recueillies lors du groupe de discussion réalisé auprès de six graffiteurs le 20 novembre 2007.

1.3 Caractéristiques spatiales

Des lieux jouissant d'une grande visibilité

Le lieu a son importance dans la pratique du graffiti signé. Le graffiteur cherche à poser sa signature aux endroits qui lui procurent une grande visibilité. C'est pourquoi le centre-ville et ses alentours sont très prisés par les graffiteurs, tout comme les réseaux de transport. Leurs lieux de prédilection : les coins de rue, les devantures de commerces (notamment vacants), les équipements municipaux et les infrastructures publiques (comme les compteurs électriques), les ruelles, les autoroutes et les voies ferrées, les ponts, les abribus, les métros, les portes cochères, etc.⁴⁰ Il n'est pas rare de trouver aussi de nombreux graffitis aux abords des écoles secondaires et sur les chemins donnant accès à ces écoles⁴¹. Certains lieux sont particulièrement prisés des graffiteurs suivant le type de graffitis signés exécutés. Cela est le cas, par exemple, des coins de rue ou des devantures de commerces pour les tags. Le temps d'exécution, selon le type de graffitis, constitue à cet égard un facteur déterminant dans le choix du lieu. Pour une partie des graffiteurs, en l'occurrence ceux que l'aspect artistique du graffiti signé intéresse, le choix du lieu est également conditionné par une recherche d'interaction entre le graffiti et son emplacement, l'idée étant de rendre le lieu plus beau avec le graffiti⁴².

Des lieux de rassemblement et de socialisation

Les sites industriels, particulièrement ceux à l'abandon, sont aussi des lieux ciblés par les graffiteurs car ils leur permettent de pratiquer avec un risque moindre d'être pris sur le fait par la police. Certaines de ces friches industrielles ont notamment constitué ou constituent encore des lieux de rassemblement et de socialisation pour les graffiteurs. Il s'agissait, il y a quelques années, de la Redpath, une raffinerie de sucre située dans le quartier Pointe-Saint-Charles reconverte depuis en copropriétés. L'ancienne usine de la Jenkins, située dans l'arrondissement de Lachine, a également été très fréquentée par les graffiteurs de la fin des années 1990 à 2004. Le TA Wall, situé à proximité du métro Lionel-Groulx, aux abords de l'autoroute Ville-Marie, semble être le dernier lieu du genre qui, à son tour, risque de disparaître au profit d'un projet de développement immobilier. C'est dans de tels lieux que s'effectuent généralement la transmission de la culture graffiti par les plus vieux auprès

des jeunes, l'établissement des critères esthétiques et la détermination de règles communes⁴³.

Des arrondissements plus concernés que d'autres

Hormis le centre-ville, qui constitue la cible privilégiée de tout graffiteur, la plupart d'entre eux, particulièrement les nouveaux venus, sont généralement actifs dans leur propre quartier de résidence. Des exceptions existent cependant, comme à Mont-Royal, où les cas de graffitis sont relativement rares alors qu'il est fort probable que de jeunes graffiteurs y habitent⁴⁴. Certains lieux, au sein de la ville, apparaissent également stratégiques pour les graffiteurs, notamment du fait de leur importante visibilité, ce qui les amène à être systématiquement graffités. Cela est le cas, par exemple, de l'école secondaire Beurling, à Verdun⁴⁵ ou encore du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue du Mont-Royal dans le Plateau-Mont-Royal⁴⁶. Chaque arrondissement possède ainsi ses particularités quant à la présence de graffitis signés sur son territoire⁴⁷. En 2004, les arrondissements les plus concernés par le phénomène étaient ceux de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. En 2007, on note un certain mouvement du phénomène vers l'ouest du territoire montréalais, les nouveaux arrondissements les plus touchés étant ceux de Lachine, de LaSalle et de Verdun⁴⁸. Il semble à cet égard que le facteur démographique entre en jeu : certains quartiers connaissent une croissance ou recrudescence de graffitis lorsque la majorité de leurs jeunes atteint l'âge de l'adolescence, tandis que d'autres quartiers présentent une réduction du phénomène sur leur territoire⁴⁹.

⁴⁰ P. Blanchon, *op. cit.*

⁴¹ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec M. Vanasse, directeur de Prévention Sud-Ouest.

⁴² Données recueillies lors du groupe de discussion réalisé auprès de six graffiteurs le 20 novembre 2007.

⁴³ C. Messier, « TA Wall, Galerie d'art sous l'autoroute », *Reflète de société*, vol. 15, n° 5, Montréal, (juin-juillet 2007), p. 20-21.

⁴⁴ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec le commandant Boulerice, chef du poste de quartier 16 dans l'arrondissement de Verdun et porte-parole en matière de graffitis.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ L. Jacob, J.-F. Filion et A. Bertrand-Dansereau, *op. cit.*, p. 18.

⁴⁷ M. Goulet, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁸ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec M. Carrier, conseiller en planification, Partenariats et graffitis, Service des infrastructures, transport et environnement, Ville de Montréal.

⁴⁹ N.S. Viau, *op. cit.*, p. 5.

Tableau 3 :

Portraits types du graffiteur

	Scraffiti	Tag	Throw-up	Pièce	Production
Moyenne d'âge	12-17 ans		14-20 ans	16-20 ans	18-22 ans
Motivation	Adrénaline Exutoire Faire sa marque		Faire sa marque	Aspect artistique	
Autres sources de motivation	Suivre la mode Crise d'adolescence (contestation de l'autorité) Désœuvrement Besoin d'appartenance à un groupe			Se sent rejeté, marginalisé Désire démontrer son habileté Besoin de prendre sa place La passion	
Durée moyenne	-	de 1 à 3 ans	de 2 à 4 ans	4 ans et plus	5 ans et plus
Fréquence d'apparition des graffitis	Très fréquent	Le plus fréquent	Très fréquent	Assez fréquent	Le moins fréquent
Lieux de prédilection	Infrastructures de transport (abribus) Devantures de commerces	Coins de rue Devantures de commerces	Devantures de commerces vacants Façades aveugles	Façades aveugles Secteurs industriels	Murs autorisés Friches industrielles

N.B. : Tableau élaboré à partir de celui provenant du *Guide Graffiti, à l'usage des arrondissements*, Ville de Montréal, 2004.

Cette analyse succincte révèle donc un rapport étroit entre le phénomène des graffitis signés et la jeunesse. La culture graffiti, associée au mouvement hip-hop, paraît être une culture à laquelle les jeunes s'identifient particulièrement. Sa récupération dans les milieux de la mode ou du marketing, destinée en l'occurrence aux jeunes, y contribue certainement. L'acte qui la caractérise, soit « poser sa signature », constitue également un moyen pour trouver une réponse à un questionnement fortement lié à l'adolescence : la quête identitaire. On peut donc dire qu'il s'agit bien là d'un phénomène culturel particulièrement propre à la jeunesse. De ce fait, le milieu du graffiti est un milieu très versatile. Par ailleurs, ses formes de reconnaissance s'appuient sur trois grands critères : la quantité, l'esthétisme, la visibilité, qui ne sont pas forcément interdépendants. Aussi, les adeptes de la culture graffiti présentent des motivations et des démarches très variées, qui peuvent notamment évoluer dans le temps. Le tableau ci-après présente un exemple de la diversité des profils de graffiteur à Montréal. Il est à souligner qu'une même personne peut correspondre à plusieurs de ces profils dans son parcours de graffiteur.

récente du nombre de graffiteurs renforce ce dernier constat puisque bon nombre de nouveaux venus méconnaissent la culture graffiti. Il s'agit, de ce fait, d'un phénomène relativement complexe, particulièrement lorsqu'on entend intervenir à ce sujet. L'approche développée par la Ville de Montréal tente à cet égard d'y répondre d'une manière nuancée.

Le milieu du graffiti est ainsi un milieu non seulement versatile, mais aussi très hétéroclite. L'augmentation

CHAPITRE 2

INTERVENTIONS ACTUELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LE PLAN D'INTERVENTION, DÉVELOPPÉ EN 1996, DEMEURE LA LIGNE DE CONDUITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE DE GRAFFITIS. SON INTERVENTION S'APPUIE DONC SUR LES QUATRE MÊMES AXES, QUI SONT :

- L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS DES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ;
- LA PRÉVENTION AUPRÈS DES GRAFFITEURS;
- LA SENSIBILISATION DE DIVERS SEGMENTS DE LA POPULATION;
- ET LA RÉGLEMENTATION, QUI INCLUT UN VOLET RÉPRESSION.

2.1 Mode d'application actuel du Plan d'intervention Graffiti

Avec la création de la nouvelle Ville, les compétences reliées à la mise en œuvre du Plan ont été partagées entre la Ville-centre⁵⁰ et les arrondissements⁵¹. À la Ville-centre, le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) assure la coordination générale du Plan et de son développement. Au niveau des arrondissements, la coordination et l'application des interventions sont essentiellement prises en charge par le service des travaux publics. Le Plan d'intervention est ainsi mis en œuvre de la manière suivante⁵² :

Axe Enlèvement

L'Enlèvement a constitué et constitue encore l'axe sur lequel la Ville concentre ses efforts d'intervention. L'une des raisons qui pousse la Ville à privilégier cet axe est le fait que la prolifération des graffitis suggère aux citoyens une impression d'abandon et de perte de contrôle du phénomène par la Ville. La concentration de graffitis dans un lieu peut notamment induire des problèmes de salubrité ou du moins y contribuer. Ceci tend alors à créer un certain sentiment d'insécurité chez les citoyens. De ce fait, la Ville se doit d'intervenir. **Il a été constaté que plus les graffitis sont enlevés rapidement, moins il y a de récidives⁵³.**

« Le délabrement urbain crée l'insécurité. »

Mme Gascon, agente sociocommunautaire au poste de quartier 28, lors du Forum sur la prévention de la criminalité chez les jeunes dans le quartier Ahuntsic (07/09/22)

propre service des travaux publics ou est confiée à une firme privée.

L'enlèvement des graffitis dans le domaine privé est pour sa part régi par les arrondissements. La présence de graffitis étant variable d'un arrondissement à l'autre, le niveau de préoccupation et, par conséquent, le type d'interventions mis en place le sont également. En 2007, 13 arrondissements sur 19 offraient un programme d'enlèvement des graffitis gratuit auprès des propriétaires privés⁵⁴. Ce service est administré par l'arrondissement lui-même ou par un organisme du milieu, mais l'enlèvement est généralement confié à une firme privée. Le programme intègre, dans certains cas, une démarche proactive où, après repérage, l'autorisation d'intervenir est demandée auprès du propriétaire privé. Les arrondissements qui font partie du périmètre touristique, soit Ville-Marie et le Plateau-Mont-Royal, en font partie. Ces derniers bénéficient en outre d'un soutien administratif et financier de la Ville-centre. Quant aux autres arrondissements, leur mode d'intervention consiste essentiellement à veiller à ce que la réglementation en la matière soit respectée. L'arrondissement de

⁵⁰ On entend par « Ville-centre », l'ensemble des instances politiques et services municipaux qui interviennent sur tout le territoire de Montréal.

⁵¹ On entend par « arrondissement », le niveau municipal qui dessert les services municipaux de proximité auprès des citoyens. La Ville compte 19 arrondissements.

⁵² Pour plus de détails, se référer aux annexes 1 et 2 portant sur les interventions de la Ville-centre et des arrondissements en matière de graffitis.

⁵³ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec Mme Samson, mairesse de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et responsable du dossier graffiti au comité exécutif de 1998 à 2001.

⁵⁴ Arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

⁵⁵ Il s'agissait des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Outremont, Plateau-Mont-Royal, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Un partenariat nécessaire

Les arrondissements qui ont une démarche proactive dans l'enlèvement des graffitis, notamment sur le domaine privé, connaissent présentement des difficultés à obtenir la collaboration des organismes institutionnels et corporatifs ou encore l'autorisation des propriétaires privés¹. Ceci tend à réduire l'impact de leurs démarches en matière d'enlèvement.

L'arrondissement de Ville-Marie a su répondre en partie à ce problème en réussissant, par exemple, à obtenir la collaboration des sociétés de développement commercial qui assurent, avec le soutien financier donné, une part de l'enlèvement des graffitis sur leur territoire d'intervention.

¹ Cette problématique concerne essentiellement les propriétaires non occupants et les commerçants.

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve présente néanmoins une particularité puisqu'un organisme offre, sur son territoire, un service d'enlèvement aux particuliers moyennant des frais. Il s'agit de l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur! (YQQ), créé en 2006, qui, à travers une démarche d'intégration socioprofessionnelle des jeunes, propose un service d'enlèvement des graffitis et des alternatives d'embellissement à l'intention des citoyens et des marchands de l'arrondissement.

Concernant les coûts et les résultats d'opération, le budget alloué en 2007 à l'enlèvement des graffitis pour les domaines public et privé, Ville-centre et arrondissements confondus, s'est élevé à 3,1 millions de dollars. Cela représente 187 000 m² de surfaces nettoyées, soit 10 000 m² de plus qu'en 2006 (voir tableau 4)⁵⁶.

Tableau 4 :

Résultats 2006-2007 du Plan d'intervention Graffiti

Année	Budget (M\$)	Résultats Domaine public (m ²)	Résultats Domaine privé (m ²)	Total (m ²)
2007	3,32	101 309	85 704	187 013
2006	3,46	65 100	111 834	176 934

N.B. : Plus de 365 000 \$ ont été dépensés pour des activités de prévention et de sensibilisation inclus dans les budgets ci-haut mentionnés.

Source : Unité de la propreté et de l'entretien (SITE), Ville de Montréal, janvier 2008.

Axes Prévention et Sensibilisation

Les axes Prévention et Sensibilisation constituent des axes complémentaires à l'axe Enlèvement puisque leur objectif est de prévenir la prolifération des graffitis illégaux. Ils ciblent avant tout les jeunes, la plupart des adeptes du graffiti, notamment à travers la proposition de solutions de rechange valorisantes et la promotion de la pratique légale. Ils ont également pour objet de mettre à contribution l'ensemble de la population et des institutions concernées dans les efforts d'intervention visant à canaliser le phénomène.

Ces axes sont régis par les arrondissements, mais peu d'entre eux les ont développés. Pour ceux qui l'ont fait, les interventions sont assurées par une équipe issue pour l'essentiel du milieu du graffiti et administrée par l'arrondissement lui-même ou un organisme du milieu. Il s'agit des arrondissements de Lachine, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie. Des activités visant à canaliser l'énergie créative des graffiteurs y sont développées de manière à réduire le nombre de

Une coordination des interventions essentielle

L'arrondissement de Lachine présente depuis 2003 une démarche continue dans ses interventions qui semble faire ses preuves localement. L'arrondissement connaît en effet une diminution significative du nombre de mètres carrés nettoyés dans le domaine privé. Il a notamment été constaté qu'en jumelant une série d'ateliers de graffitis dans les écoles secondaires à une campagne intensive de nettoyage des graffitis en début de saison, « 75 % des jeunes graffiteurs rejoints et qui étaient très actifs en début d'année avaient arrêté de graffiter illégalement, se concentrant plutôt sur la production de graffitis aux murs légaux et s'impliquant dans le développement de projets pour l'été avec les animateurs »¹. Le rôle de l'animateur apparaît à cet égard important : il doit représenter un mentor pour les jeunes, favorisant ainsi la transmission des notions artistiques et le travail de sensibilisation.

¹ L. Robillard, *Bilan graffiti 2006*, Arrondissement de Lachine, Montréal, 2006, p. 28.

⁵⁶ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec M. Carrier, conseiller en planification, Partenariats et graffitis, Service des infrastructures, transport et environnement, Ville de Montréal.

graffitis illégaux. Par exemple, des animations dans les écoles secondaires sont menées sous la forme d'ateliers de graffitis; des événements proposant des prestations en direct sont organisés; des murales artistiques sont réalisées. Parallèlement, des activités de sensibilisation sont effectuées auprès de différents segments de la population, en particulier les jeunes, les parents et les propriétaires, de façon à prévenir la prolifération de la pratique illégale. Celles-ci se basent notamment sur des outils de communication développés par la Ville-centre, tels que « la bande dessinée des graffiteurs avec Max » (pour les 10-14 ans), le dépliant *Trucs et astuces* pour les commerçants et les propriétaires, ou encore le dépliant *Même pour le graffiti, la loi est la loi* pour les parents. Le travail de ces équipes est parfois soutenu par la collaboration des postes de quartier, des éco-quartiers et de certains groupes d'intervention communautaires. Pour l'arrondissement d'Outremont, ce volet s'intègre dans les interventions des animateurs et des intervenants des maisons de jeunes. De ce fait, le nombre d'actions entreprises y est plus limité. Quant aux autres arrondissements, leur intervention sur ces axes du Plan se résume à des campagnes ou des activités ponctuelles de sensibilisation. Là encore, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve se distingue par le travail de prévention et de sensibilisation qu'effectue l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur! dans le cadre de son mandat ainsi que par la présence sur son territoire d'un autre organisme, le Café-Graffiti. Ce dernier fait, depuis 1992, de l'intervention de milieu auprès de la clientèle jeunesse. L'organisme aide des jeunes marginalisés à développer leurs intérêts et à prendre une place positive dans leur milieu. Il utilise ainsi le graffiti signé comme prétexte d'intervention auprès de ces jeunes en promouvant le côté artistique du graffiti et sa forme légale, tout en soutenant les jeunes graffiteurs dans leur démarche artistique. Il est également un lieu de socialisation et de diffusion du travail artistique pour ces jeunes.

Le budget alloué en 2007 aux activités de prévention et de sensibilisation, Ville-centre et arrondissements confondus, s'est élevé à 209 000 \$⁵⁷.

Axe Réglementation (incluant un volet Répression)

L'axe Réglementation constitue le cadre légal et juridique sur lequel s'appuie la Ville dans ses interventions. Aussi, est-il un préalable à l'application des autres axes. Il inclut un volet Répression qui touche, contrairement à l'axe Prévention, les graffiteurs récidivistes⁵⁸.

Chaque arrondissement possède une réglementation portant sur les graffitis, tel que le préconise la Charte de la Ville. Celle-ci encadre la notion du graffiti illégal et présente le niveau de préjudice (amende) en cas d'infraction au règlement. Pour certains arrondissements, le règlement impose en outre au propriétaire privé l'enlèvement des graffitis à l'intérieur d'une période déterminée. En cas de refus, le propriétaire se voit dans l'obligation de payer une amende. Ce règlement est par exemple appliqué dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Une approche qui fait ses preuves pour les secteurs peu concernés par le phénomène

L'arrondissement de Saint-Léonard considère son approche actuelle efficace pour le domaine privé. Il précise cependant que cette façon de faire ne peut s'envisager que si les graffitis ne constituent pas une problématique, ce qui est le cas sur son territoire.

Outre les arrondissements, le Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) veille à l'application de la réglementation. Les trois quarts des postes de quartier ont actuellement identifié, dans leur plan d'action, le graffiti comme une incivilité à contrôler de façon prioritaire⁵⁹. Pour ce faire, ces postes de quartier mobilisent des agents qui assurent une présence plus régulière dans les secteurs jugés problématiques. Ils réalisent aussi périodiquement un recensement des graffitis sur leur territoire, qu'ils

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec le commandant Boulerice, chef du poste de quartier 16 dans l'arrondissement de Verdun et porte-parole en matière de graffitis.

⁵⁹ *Ibid.*

intègrent à leur banque de données respective. Ceci leur permet d'évaluer les cas de récidive et de faire également un suivi sur les graffiteurs récidivistes. Les postes de quartier peuvent parfois compter, dans cet exercice, sur la collaboration des écoles et des équipes ou organismes intervenant sur les axes Enlèvement et Prévention du Plan.

En matière de répression, lorsqu'un graffiteur mineur est pris sur le fait, l'intervenant policier peut :

- donner un avis verbal si le graffiteur a moins de 12 ans;
- référer le contrevenant directement à un organisme de justice alternative, tel que Trajet jeunesse⁶⁰, si le délit est mineur. Celui-ci est alors soumis à une mesure de renvoi communautaire⁶¹, lui évitant un recours au système socio-judiciaire. Différentes mesures peuvent être appliquées suivant l'issue de l'intervention auprès du jeune contrevenant, comme des travaux communautaires, un dédommagement financier ou encore le développement des habiletés sociales;
- envoyer le dossier au procureur des poursuites criminelles et pénales si le délit est plus grave. Le jeune contrevenant peut alors être soumis, suivant l'évaluation de son dossier, à une mesure extrajudiciaire, dont la finalité est du même ordre que celle susmentionnée, ou à une sanction judiciaire.

Dans tous les cas, l'intervention policière comporte une rencontre avec les parents. Le jeune contrevenant est également inscrit à la banque de données et fera l'objet d'un suivi. Pour les contrevenants majeurs ou récidivistes, la sanction peut aller jusqu'à des poursuites civiles ou criminelles.

Le Service de la police de la Ville de Montréal a rédigé 4 074 rapports de police en 2006 et 2007 et effectué 558 arrestations en lien avec les graffitis (voir tableau 5).

Tableau 5 :

Résultats 2006-2007 des interventions du SPVM en matière de graffitis

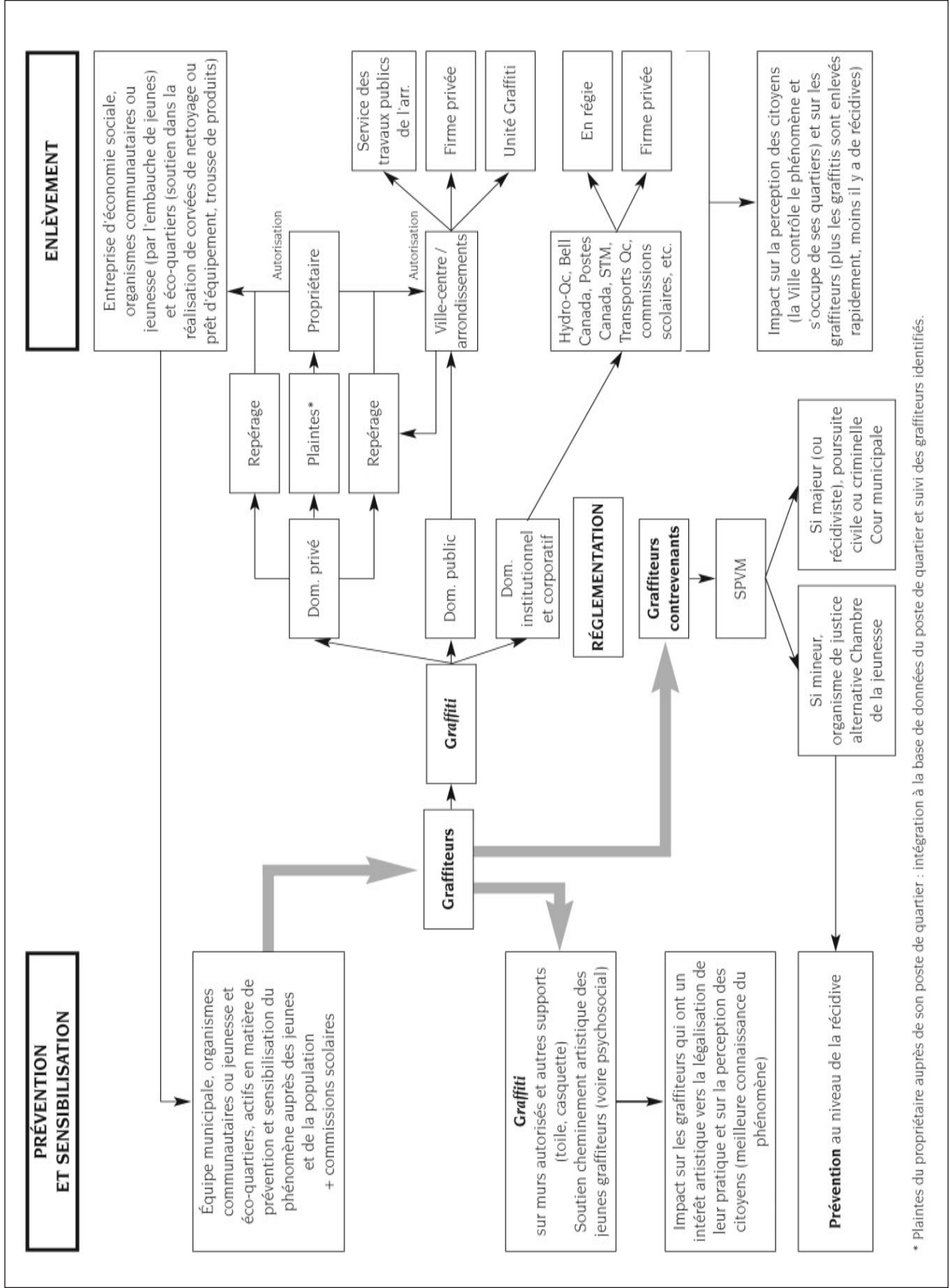
Année	Graffitis rapportés	Nombre d'arrestations
2006	1 671	223
2007	2 403	335
Total	4 074	558

Source : Unité de la propreté et de l'entretien (SITE), Ville de Montréal, janvier 2008.

⁶⁰ Trajet jeunesse est un organisme de justice alternative dont la mission consiste essentiellement à la mise en place d'une pratique différente en matière de justice pour les mineurs et dont l'approche repose sur une large implication communautaire.

⁶¹ Le jeune contrevenant s'amende d'un délit en participant à une mesure non institutionnelle.

Le schéma ci-après présente une synthèse des principaux éléments et acteurs impliqués dans l'application de l'actuel Plan d'intervention de la Ville de Montréal en matière de graffiti.



* Plaintes du propriétaire auprès de son poste de quartier : intégration à la base de données du poste de quartier et suivi des graffiteurs identifiés.

2.2 Démarches de développement du Plan

Au cours de l'année 2007, la Ville-centre a amorcé plusieurs démarches visant à bonifier le Plan d'intervention⁶². Un comité de travail a été créé avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et quatre autres ministères du Québec (ministère des Transports, ministère de la Justice, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) en vue d'établir un constat commun du phénomène des graffitis sur le territoire montréalais et d'identifier des actions qui pourraient être réalisées par chacun des participants. Parmi ces actions, il est notamment envisagé de :

Axe Enlèvement

- soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail par l'entremise de projets d'économie sociale visant l'enlèvement des graffitis dans des arrondissements ciblés (à l'exemple de l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur!);

Axe Prévention et Sensibilisation

- créer un site Web d'information sur la lutte intégrée au graffiti qui aborderait les quatre axes d'intervention du Plan;
- sensibiliser les jeunes du niveau secondaire au crime en utilisant les graffitis comme thématique par l'entremise de l'activité « Procès école » de la Chambre de jeunesse de la Cour du Québec;
- sensibiliser les jeunes au crime en utilisant les graffitis comme thématique par l'entremise du site Web Éducaloi;
- soutenir des projets de murales. Il est notamment prévu de réaliser à moyen terme un circuit de murales sur le boulevard Saint-Laurent qui illustrerait l'histoire de cette rue centrale, communément appelée « la Main »;
- créer des liens structurants à la Table de concertation scolaire-municipale entre la Ville et les commissions scolaires pour lutter efficacement

contre le problème de la prolifération des graffitis à l'école. Des échanges ont eu lieu en 2007 entre la Ville et la Commission scolaire de la Ville de Montréal (CSDM). Ceux-ci ont abouti au développement d'un projet-pilote pour l'année 2008 qui consistera en des travaux de nettoyage des murs d'une école secondaire et d'embellissement par la création de murales. La CSDM réactualisera également son guide pédagogique avec la collaboration des acteurs locaux comme l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur! Des animations dans les écoles pourront ainsi s'effectuer sur cette nouvelle base;

Axe Réglementation

- identifier les lacunes dans le processus juridique et mettre en place des mesures visant à assurer une meilleure coordination de l'action. Un projet-pilote est actuellement en cours d'élaboration en vue de réduire les délais de jugement des contrevenants. Il serait question de dégager un procureur de manière à traiter les cas reliés au graffiti en priorité. Si le contrevenant est jugé plus rapidement, les risques qu'il récidive seraient en effet moindres.

La Ville-centre prévoit également en 2008 :

- poursuivre son intervention en matière d'enlèvement dans le domaine privé en élargissant son soutien financier au centre-ville (dont bénéficiaient Ville-Marie et le Plateau-Mont-Royal) à deux autres arrondissements (Sud-Ouest et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce) pour un montant de 640 000 \$, et en soutenant les 15 autres arrondissements dans leurs interventions d'enlèvement ou d'embellissement pour un montant de 225 000 \$;
- assurer une application plus rigoureuse de la loi – le graffiti étant considéré comme un méfait – et que les sanctions imposées aux graffiteurs pris en faute soient plus significatives;

⁶² Cette information a été recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée avec M. Carrier, conseiller en planification, Partenariats et graffitis, Service des infrastructures, transport et environnement, Ville de Montréal ainsi qu'avec M. Marcel Tremblay, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal.

- développer le partenariat institutionnel, communautaire et privé de façon à ce que les grandes institutions et corporations interviennent plus activement dans l'enlèvement ou la prévention des graffitis sur leurs murs et mobiliers;
- proposer aux jeunes des projets ou des options plus valorisantes par des activités comme la réalisation de murales et d'ateliers supervisés;
- planter des végétaux au pied des murs graffitis et nettoyés en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), les éco-quartiers et les arrondissements. Un budget de 50 000 \$ y sera notamment consacré;
- procéder à la réévaluation de l'Unité Graffiti, dont le mandat consiste à réaliser l'enlèvement des graffitis dans le domaine public des huit arrondissements de l'ex-ville de Montréal. La Ville s'interroge en effet à savoir si elle devrait garder ce système centralisé, et de ce fait, évaluer la possibilité d'élargir son territoire d'intervention, ou s'il serait plus judicieux de le relocaliser dans chaque arrondissement.

2.3 Autre intervention de la Ville de Montréal

Le service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville-centre a développé en 2007 un programme d'intervention de milieu à l'intention de la clientèle jeunesse. Celui-ci a pour objectif « *d'offrir aux jeunes de 12 à 30 ans des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement et établir une action harmonisée de prévention des problématiques sociales* »⁶³. Par l'intermédiaire de ce programme, qui se veut pérenne, les arrondissements mettent en œuvre une animation de milieu auprès de la clientèle jeunesse qui peut venir toucher les graffiteurs et les jeunes à risque et ainsi contribuer, indirectement, à l'atteinte des objectifs de l'axe Prévention du Plan d'intervention Graffiti.

Face à ce phénomène complexe, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'intervention qui tient compte des contextes légal, environnemental, social et culturel propres à Montréal⁶⁴. L'application du Plan présente toutefois des

différences à l'échelle des arrondissements, où l'on observe souvent une perte de vue des mesures préventives et de sensibilisation au profit de l'enlèvement. Il est vrai que chaque arrondissement n'est pas concerné de la même manière par le phénomène. Le coût d'enlèvement des graffitis pour les domaines public et privé occupe cependant une place importante dans le budget municipal. La Ville-centre souhaite donc harmoniser davantage les pratiques afin d'améliorer l'efficacité globale du Plan d'intervention dans sa mise en œuvre. Le chapitre suivant présente quelques initiatives nord-américaines dont les interventions en matière de graffitis diffèrent quelque peu de Montréal.

⁶³ Ville de Montréal, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction de la diversité sociale, *Programme 2007 d'intervention de milieu et Priorités municipales jeunesse, Clientèle 12 à 30 ans, Paramètres de gestion destinés aux arrondissements*, Montréal, 2007, p. 5.

⁶⁴ L. Jacob, J.-F. Filion et A. Bertrand-Dansereau, *op. cit.*, p. 79.

CHAPITRE 3

EXEMPLES D'INITIATIVES NORD-AMÉRICAINES

LA PLUPART DES GRANDES VILLES DU MONDE SONT CONCERNÉES PAR LE PHÉNOMÈNE DES GRAFFITIS SIGNÉS. CELLES-CI L'ABORDENT CEPENDANT DE DIFFÉRENTES MANIÈRES. EN AMÉRIQUE DU NORD, DEUX APPROCHES SONT PRIVILÉGIÉES. L'UNE PROMEUT UNE INTERVENTION STRICTEMENT CORRECTIVE. C'EST LE CAS DE LA VILLE DE NEW YORK, ENDROIT OÙ LE GRAFFITI SIGNÉ EST APPARU POUR LA PREMIÈRE FOIS. L'AUTRE PRÉSENTE CERTES UNE VISÉE CORRECTIVE, MAIS AUSSI UNE DÉMARCHE PRÉVENTIVE. TOUT COMME MONTRÉAL, C'EST LE CAS DES VILLES DE VANCOUVER, HALIFAX ET OTTAWA AU CANADA AINSI QUE DE PHILADELPHIE AUX ÉTATS-UNIS, L'UNE DES PREMIÈRES VILLES TOUCHÉES PAR LE PHÉNOMÈNE. LEUR MODE D'INTERVENTION DIFFÈRE TOUTEFOIS DE CELUI DE MONTRÉAL.

3.1 New York, berceau du graffiti signé

La Ville de New York intervient sur ce phénomène depuis le début des années 1970. Elle présente actuellement un plan antigraffiti qui s'appuie essentiellement sur deux grands axes d'intervention : l'enlèvement et la réglementation. Outre le domaine public, la Ville intervient en matière d'enlèvement dans le domaine privé en offrant un service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux. Elle dispose également du *Mayor's Paint Program* (programme de peinture du maire), qui permet aux communautés ou à des groupes de bénévoles de disposer d'équipements et de peinture gratuits pour la réalisation de projets de nettoyage. Quant à l'axe Réglementation, le volet Répression y occupe une part importante. La Ville s'est en effet dotée d'une escouade antigraffiti, administrée par le service de la police. Celle-ci dispose de divers outils pour réaliser son mandat, tels que :

- une base de données permettant un suivi des récidives;
- un dispositif de surveillance intégrant l'utilisation de caméras infrarouges;
- un programme de récompense suscitant la dénonciation des actes de vandalisme. Ce programme offre jusqu'à 500 \$ US de récompense si la dénonciation aboutit à une arrestation et à une condamnation.

Si les milieux d'affaires et les quartiers touristiques new-yorkais sont ainsi particulièrement dénués de graffitis, la pratique demeure. Une initiative locale, dans le district de Queens, en rend compte puisqu'elle a été développée au début des années 1990 en réaction aux efforts d'enlèvement vains de la communauté. Il s'agit d'un projet de reconversion d'un ancien entrepôt désaffecté en un lieu de pratique légale du graffiti signé. Convaincu que le graffiti signé ne peut être nettoyé efficacement sans donner aux graffiteurs un endroit alternatif pour pratiquer, un organisateur communautaire a développé le *5 Pointz* (autrefois connu sous le nom de *Phun Phactory*), en

collaboration avec son propriétaire⁶⁵. Ce lieu, administré par des personnes du milieu du graffiti, offre avant tout aux graffiteurs des espaces pour la pratique. Pour bénéficier de ces espaces, ces derniers doivent préalablement obtenir un permis. Il constitue également un lieu de socialisation particulier. Les *writers*, notamment les plus vieux, travaillent ensemble, échangent avec les plus jeunes. Outre le programme de pratique légale, cinq autres programmes ont été développés à l'intérieur du bâtiment. La plupart d'entre eux consistent en la réalisation de projets d'insertion professionnelle pour des ex-prisonniers ou de projets de travaux d'intérêt général pour les jeunes contrevenants (travaux d'entretien au service de la communauté, dont l'enlèvement des graffitis). Le revenu de ces programmes, en plus de l'appui de partenaires privés, permet la continuité du projet.



Le 5 Pointz

Source : www.fraudwasteabuse.com

⁶⁵ G. Smithsimon, *Ethnograffiti : Graffiti, Writers, and Space at the Phun Phactory*, 1997, [en ligne], consulté le 12 décembre 2007, : www.columbia.edu/~gs228/writing/ethnograffiti.htm.

3.2 Approches similaires à celle de Montréal : le cas de Vancouver, Ottawa, Halifax et Philadelphie

Les Villes de Vancouver, Ottawa, Halifax et Philadelphie ont développé un plan de gestion de graffitis qui adopte une visée à la fois corrective et préventive. Leur plan s'appuie sur la coordination des efforts d'intervention des services municipaux avec ceux du milieu des affaires et de la communauté et se base, tout comme pour Montréal, sur quatre grands axes d'intervention : l'enlèvement, la prévention, la sensibilisation et la réglementation. Les trois premiers axes sont présentés ci-après en soulignant les particularités d'intervention de chacune de ces villes.

Axe Enlèvement

■ Ottawa et Halifax

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme de gestion de graffitis, les Villes d'Ottawa et Halifax identifient préalablement deux types de zones de tolérance pour lesquels leur effort d'intervention diffère :

- les zones de « tolérance zéro » qui correspondent aux secteurs où l'enlèvement des graffitis et les mesures préventives et de sensibilisation sont priorisés, soit les quartiers d'affaires et touristiques, et les secteurs les plus graffités;
- et les zones de priorité moindre.

Dans cet esprit, l'enlèvement dans le domaine privé est réalisé :

- pour Ottawa, par ses différents programmes. Un premier (le programme de volontariat), offert sur l'ensemble du territoire, permet aux groupes communautaires, au milieu des affaires et aux propriétaires privés d'utiliser gratuitement de l'équipement destiné à l'enlèvement des graffitis. Un autre programme apporte aux entreprises privées, situées dans les zones de tolérance zéro, un soutien financier pour l'enlèvement des graffitis;
- pour Halifax, selon une approche communautaire globale. En partenariat avec le milieu communautaire et des affaires, des initiatives locales, se voulant innovatrices et durables, sont développées.

■ Vancouver et Philadelphie

Les Villes de Vancouver et de Philadelphie ne présentent pas de zonages particuliers dans leur plan. Elles possèdent en revanche un programme de volontariat concernant l'enlèvement des graffitis dans le domaine privé (tel qu'à Ottawa), ainsi qu'un programme de bons de peinture gratuite. À Vancouver, ce dernier programme est offert aux propriétaires privés tandis qu'à Philadelphie, il est dédié aux groupes communautaires et au milieu des affaires.

Axe Prévention

■ Ottawa et Halifax

En matière de prévention, les Villes d'Ottawa et Halifax présentent un programme dit de « diversion ». Leur programme intègre des mesures visant à offrir aux graffiteurs des solutions de rechange aux graffitis illégaux (dont un programme de murales) et à contrer la récurrence (par la réalisation de travaux communautaires, par exemple). Parallèlement, des mesures de design environnemental sont développées et appliquées de manière à minimiser la pratique illégale. Ces interventions sont priorisées dans les zones de tolérance zéro.

■ Vancouver et Philadelphie

L'intervention des Villes de Vancouver et Philadelphie, en matière de prévention, s'inscrit dans un programme de murales. Celui de Philadelphie a la particularité d'avoir évolué en une organisation à but non lucratif.

Le Mural Arts Program de Philadelphie⁶⁶

Développé initialement en 1984 pour fournir d'autres possibilités aux jeunes engagés dans le graffiti ou autres délits, ce programme a été converti en 1996 en une organisation à but non lucratif dont la mission vise le développement de la jeunesse et la revitalisation des quartiers à travers l'art. Son rôle initial, à l'intérieur du plan de gestion des graffitis, demeure donc, mais sa mission est devenue plus large. L'organisme offre divers programmes gratuits d'éducation à l'art destinés à l'ensemble des jeunes des quartiers de Philadelphie, particulièrement aux jeunes contrevenants. Ces programmes sont réalisés la

⁶⁶ Pour plus de détails, se référer au site du Mural Arts Program : www.muralarts.org.

plupart du temps dans le cadre d'activités parascolaires ou durant la période estivale. La création de murales est utilisée pour enseigner l'art, promouvoir l'estime de soi et favoriser le développement d'habiletés sociales et professionnelles. Cette démarche est réalisée en collaboration avec les communautés pour que les murales créées reflètent la culture du milieu dans lequel elles s'insèrent et s'inscrivent à l'intérieur de stratégies existantes de développement communautaire⁶⁷. L'organisme a également développé un programme de circuit touristique des murales. Des guides bénévoles présentent les murales et donnent des explications sur l'envers du décor – de la conception à la réalisation – et sur l'histoire de l'art. *Mural Arts Program* a notamment permis la réalisation de plus de 2 700 murales à travers la ville.



Exemple de murale

Source : <http://cocovin.net/2007/08/13>

Axe Sensibilisation

Concernant cet axe, les Villes d'Ottawa et Halifax présentent des initiatives dont certaines s'inscrivent dans une perspective d'éducation à la responsabilité citoyenne.

■ **Ottawa et Halifax**

Les Villes d'Ottawa et Halifax utilisent divers outils de communication visant non seulement à informer la population sur les moyens adoptés par la Ville et sur les mesures de prévention existantes, mais aussi à encourager l'implication active de la communauté.

La Ville d'Ottawa encourage, par exemple, l'implication citoyenne par le biais :

- de son site Web sur le programme de fierté civique. Ce programme vise à promouvoir la propreté et l'embellissement dans toute la Ville d'Ottawa. Il comporte plusieurs campagnes et programmes qui sollicitent l'engagement de la collectivité et soutiennent les efforts environnementaux à l'échelle locale⁶⁸;
- de sa ligne 311 réservée aux plaintes (la Ville en fait particulièrement la promotion dans les zones de tolérance zéro);
- et de campagnes de sensibilisation à la prévention et à l'élimination des graffitis sur les immeubles privés et commerciaux en partenariat avec les médias.

La Ville d'Ottawa a également développé un ensemble d'initiatives spécifiques aux zones de tolérance zéro, telles que :

- la formation du personnel des écoles sur l'identification des graffiteurs potentiels;
- l'information des parents sur la culture du graffiti et la sensibilisation à leurs rôle et responsabilités parentales;
- la réalisation d'animations sur les graffitis dans les écoles (par la Ville et le service de la police).

Les initiatives nord-américaines présentées ici révèlent une diversité de moyens utilisés pour appliquer l'approche d'intervention sur laquelle ces villes se basent pour

⁶⁷ Il existe à Montréal un organisme à but non lucratif qui réalise aussi des projets de murales ancrés dans la communauté locale. Il s'agit de l'organisme MU. Pour plus de détails : mu-art.ca.

⁶⁸ Pour plus de détails, se référer à la page suivante du site de la Ville d'Ottawa : www.ottawa.ca/city_services/environment/community/index_fr.html.

canaliser la pratique des graffitis signés. Quelle est la meilleure démarche? On constate que quelle que soit l'approche utilisée, la pratique illégale des graffitis signés demeure omniprésente. Une évaluation de l'approche traditionnelle, soit strictement corrective, et de celle dite alternative, c'est-à-dire qui inclut une démarche préventive, révèle néanmoins une moindre efficacité de la première par rapport à la seconde⁶⁹. Il a notamment été fait les constats suivants :

Concernant l'approche traditionnelle (visée strictement corrective)

- la plupart des graffiteurs ont déjà été touchés par cette approche;
- le fait que les graffiteurs restent actifs suggère que cette approche est relativement inefficace;
- bon nombre de graffiteurs abandonnent cette activité une fois celle-ci criminalisée et sont remplacés par d'autres.

Concernant l'approche alternative (visée à la fois corrective et préventive)

- en apparence, l'approche alternative semble encourager le graffiti;
- celle-ci est plus populaire auprès des graffiteurs;
- son efficacité pour réduire le nombre de graffitis illégaux est démontrée;
- le graffiteur y trouve des avantages en se faisant offrir un lieu où il peut s'exprimer librement et recevoir des conseils techniques;
- une majorité de graffiteurs délaisse ainsi la provocation au profit du dessin artistique classique;
- à Stockholm, par exemple, une baisse de 80 % des méfaits a été observée après l'ouverture des centres culturels dédiés aux graffiteurs.

Le chapitre suivant présente le point de vue des jeunes Montréalais sur la question des graffitis signés. De quelle manière les perçoivent-ils? Quel est leur niveau de tolérance face à ce phénomène? Comment la Ville de Montréal devrait-elle, selon eux, intervenir?

⁶⁹ D.D. Brewer, « Hip-hop Graffiti Writers' Evaluations of Strategies to Control Illegal Graffiti », *Human Organization*, Vol. 51, No. 2, Summer 1992, p. 188-196.

CHAPITRE 4

POINT DE VUE DES JEUNES MONTRÉALAIS SUR LES GRAFFITIS SIGNÉS

AFIN DE RECUEILLIR LE POINT DE VUE DES JEUNES MONTRÉALAIS SUR CE PHÉNOMÈNE, LE CJM A RÉALISÉ UN SONDAGE AU COURANT DE L'HIVER 2007-2008⁷⁰. LE QUESTIONNAIRE A ÉTÉ FORMULÉ EN S'APPUYANT SUR LES RÉSULTATS D'UN GROUPE DE DISCUSSION RÉUNISSANT SIX JEUNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-RIEL EN NOVEMBRE 2007. IL A ENSUITE ÉTÉ DIFFUSÉ SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS AUPRÈS D'ORGANISMES ET D'INSTITUTIONS JEUNESSE. UNE VERSION ÉLECTRONIQUE A ÉGALEMENT ÉTÉ MISE EN LIGNE SUR INTERNET. UN TOTAL DE 765 QUESTIONNAIRES A AINSI ÉTÉ COMPLÉTÉ.

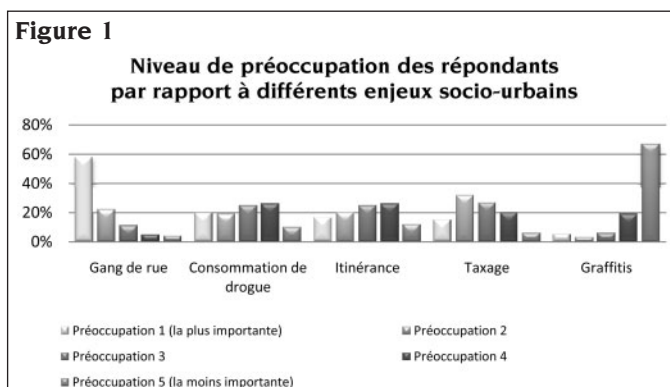
UNE PROPORTION ÉQUILIBRÉE DE JEUNES FEMMES (51 %) ET DE JEUNES HOMMES (48,5 %) COMPOSE NOTRE ÉCHANTILLON⁷¹. LES JEUNES MONTRÉALAIS ÂGÉS DE 18 À 24 ANS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ (54,5 %) DES RÉPONDANTS AU SONDAGE TANDIS QUE CEUX ÂGÉS DE 12 À 17 ANS ET DE 25 À 30 ANS CONSTITUENT LES DEUX QUARTS RESTANT DE NOTRE ÉCHANTILLON (RESPECTIVEMENT 26,7 % ET 18,4 %)⁷². PLUS DES DEUX TIERS (69,2 %) DES RÉPONDANTS RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. L'ENSEMBLE DES ARRONDISSEMENTS EST REPRÉSENTÉ. FINALEMENT, IL EST À SOULIGNER QU'UN RÉPONDANT SUR SEPT (14,5 %) A INDIQUÉ AVOIR DÉJÀ FAIT DES GRAFFITIS. TOUTEFOIS, ILS SONT SEULEMENT 2,7 % À MENTIONNER QU'ILS EN FONT ENCORE⁷³.

LES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DES DONNÉES RESSORTIES LORS DU SONDAGE SONT PRÉSENTÉES CI-APRÈS.

4.1 Point de vue partagé sur les graffitis en général

Les graffitis : un phénomène préoccupant pour les jeunes Montréalais?

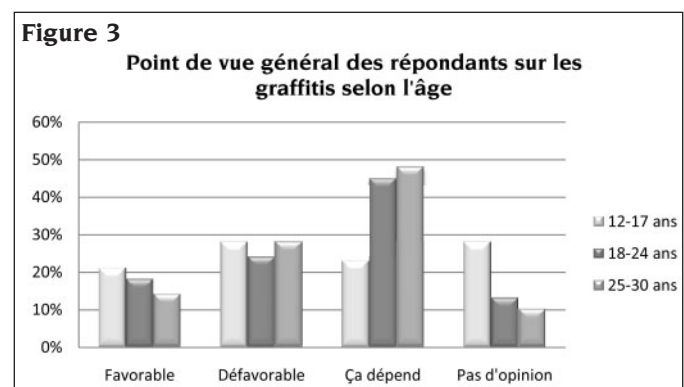
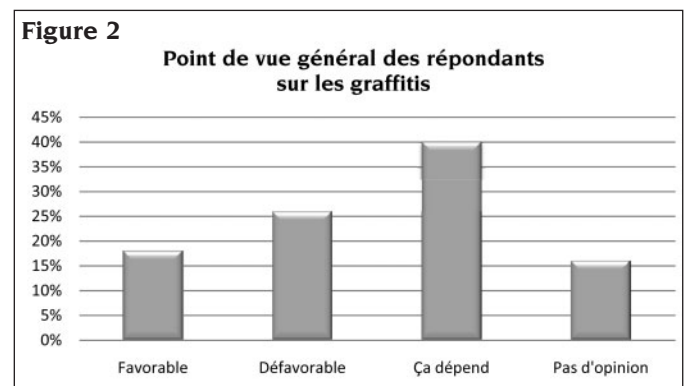
De prime abord, les graffitis n'apparaissent pas être une préoccupation pour les jeunes Montréalais consultés. Parmi les cinq phénomènes socio-urbains présentés, les deux tiers des répondants (66,8 %) ont mentionné la problématique des graffitis comme étant celle qui les préoccupe le moins (figure 1).



Un point de vue partagé... ... concernant la présence des graffitis en général

L'avis des jeunes Montréalais consultés est toutefois partagé concernant les graffitis en général. Le quart des répondants (25,8 %) se dit défavorable aux graffitis tandis qu'un répondant sur cinq (18 %) y est favorable. Deux répondants sur cinq (39,9 %) considèrent par ailleurs le

graffiti acceptable sous certaines conditions (figure 2). Cela est en particulier le cas des répondants issus des tranches d'âge 18-24 ans et 25-30 ans (figure 3).



⁷⁰ Pour plus d'information sur le sondage, se référer aux annexes 3 et 4.
⁷¹ 0,5 % des répondants n'ont pas précisé leur sexe.

⁷² 0,4 % des répondants n'ont pas précisé leur âge.

⁷³ Pour plus d'information sur le profil des répondants, se référer à l'annexe 3.

Pour la majeure partie des jeunes Montréalais ayant répondu « ça dépend » (tableau 4), le graffiti peut être acceptable selon sa qualité esthétique, artistique ou expressive, ou encore si le lieu est approprié (cela suppose entre autres que le propriétaire du lieu y a autorisé sa présence).

Tableau 6 :

Conditions d'acceptabilité du graffiti

Répondants	Nombre	Pourcentage
Total	765	100
Ayant coché « ça dépend »	305	39,9

Condition	Nombre	Pourcentage ⁷⁴
Selon la qualité esthétique, artistique ou expressive du graffiti	171	56,1
Si le lieu est approprié	119	39,0
Selon le type de graffiti	71	23,3
Non lié à un phénomène urbain inquiétant (gangs de rue, insécurité)	13	4,3
Autres	20	6,6
Sans réponse	5	1,6

Un point de vue partagé...

... concernant le sens donné à la pratique

Cette diversité de points de vue s'explique notamment par la perception que peuvent avoir les jeunes Montréalais consultés des graffitis (tableau 7). En effet, ces derniers sont majoritairement perçus comme :

- un mode d'expression, notamment artistique (soit un acte socioculturel);
- ou du vandalisme (soit un acte gratuit).

À ces deux perceptions du phénomène, s'adjoint une considération esthétique : il y a des graffitis laids et il y a des graffitis beaux.

Contrairement aux autres tranches d'âge, les jeunes Montréalais âgés de 25 à 30 ans consultés perçoivent plutôt le graffiti comme étant un acte de vandalisme et l'associent également davantage à des phénomènes urbains inquiétants, comme les gangs de rue (tableau 8).

Tableau 7 :

Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffitis

	Nombre	Pourcentage
Total des répondants	765	100

Perception	Nombre	Pourcentage ⁷⁵
Acte de vandalisme et laideur	194	25,4
Mode d'expression et beauté	355	46,4
Phénomène urbain inquiétant (gangs de rue, insécurité)	40	5,2
Élément de la culture hip-hop	18	2,4
Signification spatiale (viaduc, métro, rues)	21	2,7
Autres	180	23,5
Sans réponse	27	3,5

Tableau 8 :

Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffitis, selon l'âge⁷⁶

	12-17 ans		18-24 ans		25-30 ans	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Répondants	204	26,7	417	54,5	141	18,4

Perception	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Acte de vandalisme et laideur	39	19,1	111	26,6	44	31,2
Forme d'expression et beauté	90	44,1	203	48,7	59	41,8
Phénomène urbain inquiétant	12	5,9	16	3,8	12	8,5
Élément de la culture hip-hop	1	0,5	10	2,4	7	5,0
Signification spatiale	6	2,9	11	2,6	4	2,8
Autres	62	30,4	92	22,1	23	16,3
Sans réponse	8	3,9	16	3,8	3	2,1

⁷⁴ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Ibid.*

Un point de vue partagé...

... concernant les auteurs des graffitis en général

Par ailleurs, les jeunes Montréalais consultés associent d'emblée la pratique du graffiti à la jeunesse, particulièrement aux adolescents (tableau 9). Les graffiteurs sont également perçus par un grand nombre de répondants comme étant de jeunes artistes. Autre perception : ce seraient des jeunes de milieux défavorisés qui pratiquent le graffiti. On peut penser que l'image reliée aux origines du graffiti signé persiste dans les représentations collectives du phénomène.

Tableau 9 :

Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffiteurs

	Nombre	Pourcentage
Total des répondants	765	100
Perception	Nombre	Pourcentage ⁷⁷
Jeunes artistes	297	38,8
Adolescents (délinquants, recherche d'identité, hip-hop, etc.)	315	41,2
Jeunes marginalisés (pauvres, itinérants, gangs de rue, etc.)	98	12,8
Autres	106	13,9
Sans réponse	59	7,7

Des jeunes Montréalais consultés, ceux âgés de 12 à 17 ans considèrent davantage les graffiteurs comme étant des artistes alors que ceux âgés de 25 à 30 ans, les associent plus à des jeunes adolescents ou à des jeunes marginalisés (tableau 10). Quant aux jeunes répondants âgés de 18 à 24 ans, leur perception sur les graffiteurs est partagée : ils les associent autant à des artistes qu'à des jeunes adolescents.

Tableau 10 :

Perception générale des jeunes Montréalais consultés sur les graffiteurs, selon l'âge⁷⁸

	12-17 ans		18-24 ans		25-30 ans	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Répondants	204	26,7	417	54,5	141	18,4
Perception	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Jeunes artistes	73	35,8	181	43,4	42	29,8
Adolescents	57	27,9	182	43,6	75	53,2
Jeunes marginalisés	20	9,8	53	12,7	25	17,7
Autres	42	20,6	48	11,5	15	10,6
Sans réponse	31	15,2	23	5,5	5	3,5

Les infrastructures publiques : lieux perçus comme les plus touchés

La majeure partie des jeunes Montréalais consultés remarquent le plus souvent les graffitis sur les infrastructures publiques (bâtiments, mobiliers urbains, systèmes de transport, etc.), et ce, quel que soit leur mode de déplacement. Les propriétés privées ont également été mentionnées de façon importante (tableau 11).

Tableau 11 :

Perception des jeunes Montréalais consultés sur les lieux les plus souvent graffités

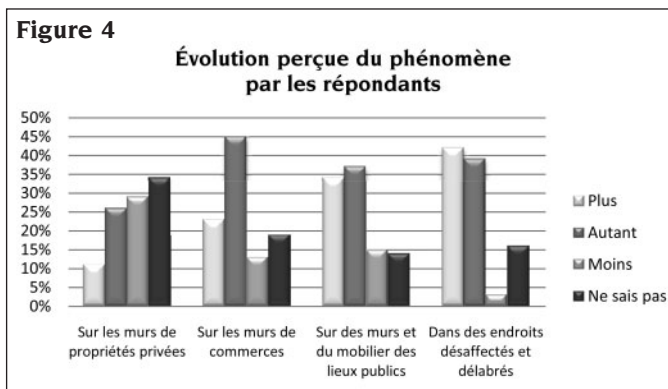
	Nombre	Pourcentage
Total des répondants	765	100
Perception	Nombre	Pourcentage ⁷⁹
Infrastructures publiques	425	55,6
Propriétés privées	218	28,5
Lieux abandonnés	102	13,3
Secteur géographique (centre-ville, quartier défavorisé, etc.)	151	19,7
Partout	69	9,0
Autres	86	11,2
Sans réponse	35	4,6

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid.

La perception des jeunes Montréalais consultés sur l'évolution du phénomène est différente selon le lieu (figure 4). Plus du tiers des répondants estiment qu'il y a plus de graffitis (34,2 %) et, dans une même proportion, autant de graffitis (36,9 %) sur les murs et le mobilier des lieux publics qu'il y a trois ans. En revanche, ils sont peu nombreux (11,1 %) à considérer qu'il y a davantage de graffitis sur les murs des propriétés privées qu'auparavant. Près de la moitié des répondants (44,6 %) ont en outre mentionné qu'il y a autant de graffitis sur les murs des commerces. Quant aux endroits délabrés comme les bâtiments désaffectés, certains viaducs, le long des voies ferrées, ils sont 41,6 % à mentionner que les graffitis y sont plus présents que par le passé.

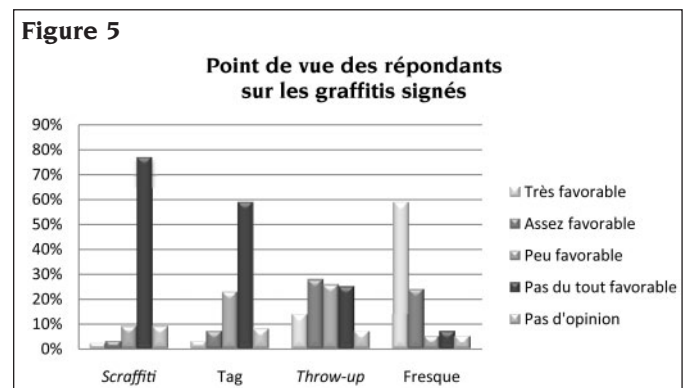


Le point de vue général des jeunes Montréalais consultés sur les graffitis est donc partagé : certains y sont favorables, d'autres défavorables; certains considèrent le phénomène comme étant un acte de vandalisme, d'autres comme étant un mode d'expression. Pour une part des répondants, les graffitis ne semblent pas les déranger outre mesure si ces derniers présentent une qualité esthétique, artistique ou expressive, ou se trouvent dans un lieu approprié. De même, bien qu'associés d'emblée à la jeunesse, la perception qu'ont les jeunes Montréalais consultés sur les graffiteurs est variée : certains les considèrent comme des artistes, d'autres comme des marginaux. On note une légère tendance à une perception plus négative du phénomène au fur et à mesure de l'avancée en âge des répondants. Finalement, les infrastructures publiques apparaissent, aux yeux des jeunes Montréalais consultés, comme étant les lieux les plus touchés par le phénomène.

4.2 Point de vue nuancé sur les graffitis signés

Pour les fresques, contre les scraffitis et les tags

Sur ces perceptions premières, les jeunes Montréalais consultés présentent un point de vue plus nuancé suivant le type de graffiti signé considéré, soit le *scraffiti*, le tag, le *throw-up* et la fresque (figure 5). Ils sont, en l'occurrence, nombreux à s'opposer aux *scraffitis* et aux tags (respectivement 77,1 % et 59,4 %). En revanche, ils sont, pour plus de la moitié des répondants (59,1 %), favorables à la présence de fresques. Leur point de vue sur les *throw-ups* est, quant à lui, partagé : la moitié des répondants (42 %) y sont favorables et l'autre moitié (50,7 %), défavorables.



Concernant les *scraffitis*, les tags et les fresques, le constat précédent est unanime quelle que soit la tranche d'âge (figures 6, 7 et 8). Pour les *throw-ups*, les jeunes Montréalais consultés âgés de 25 à 30 ans sont davantage défavorables à leur présence par rapport aux autres tranches d'âge (63,1 % contre 44,1 % pour les 12-17 ans et 49,9 % pour les 18-24 ans).

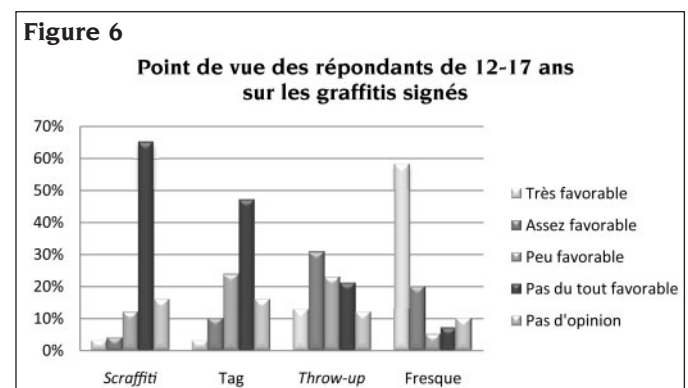


Figure 7

Point de vue des répondants de 18-24 ans sur les graffitis signés

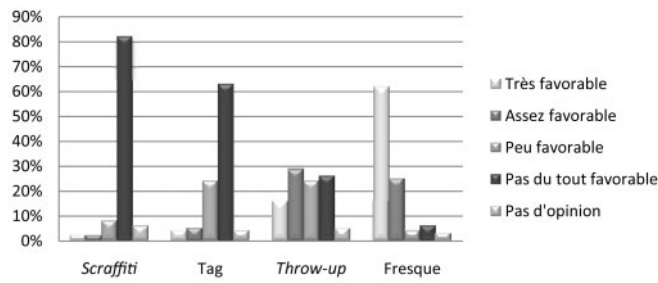
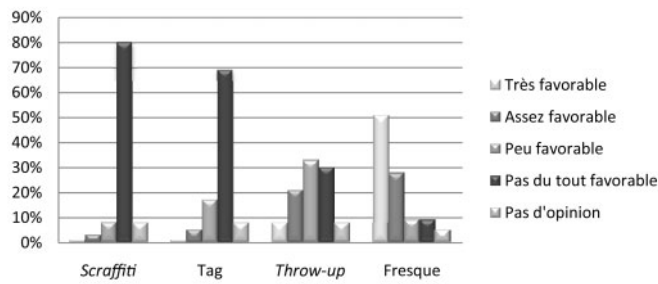


Figure 8

Point de vue des répondants de 25-30 ans sur les graffitis signés



Un point de vue nuancé...

... concernant le sens donné à la pratique

La majorité des jeunes Montréalais consultés considère à cet égard que les *scraffitis* et les *tags* sont laids et constituent des actes de vandalisme, alors que les *throw-ups* et les *fresques* sont plutôt beaux et représentent un mode d'expression (figures 9, 10, 11 et 12). Ce dernier aspect vaut davantage pour les *fresques*, puisqu'une bonne part des répondants associe également le *throw-up* au vandalisme et aux phénomènes urbains inquiétants comme les gangs de rue. Il est aussi apprécié seulement si le lieu et le message sont appropriés.

Figure 9⁸⁰

Perception des répondants sur les *scraffitis*

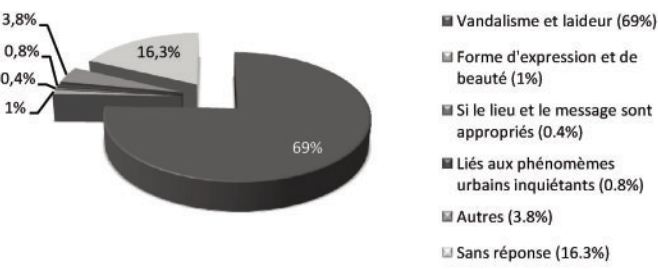


Figure 10⁸¹

Perception des répondants sur les *tags*

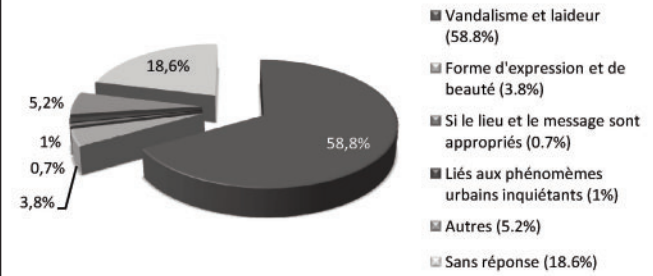


Figure 11⁸²

Perception des répondants sur les *throw-ups*

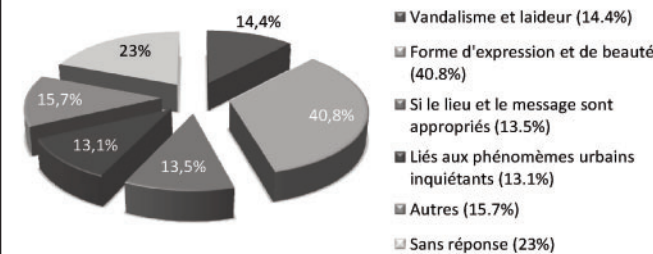
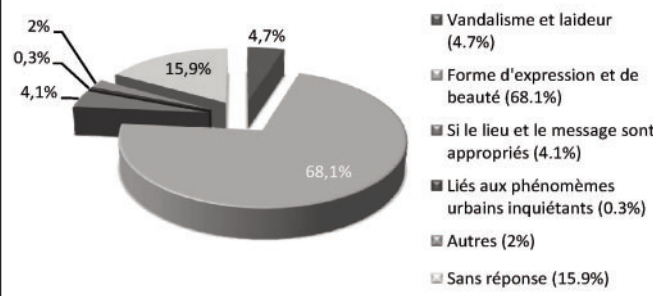


Figure 12⁸³

Perception des répondants sur les *fresques*



⁸⁰ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

⁸¹ *Ibid.*

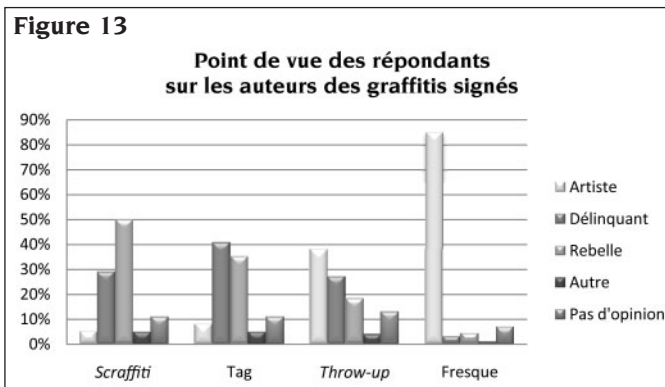
⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

Un point de vue nuancé...

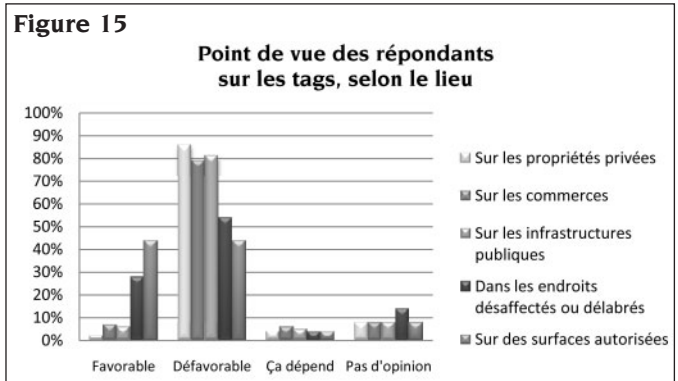
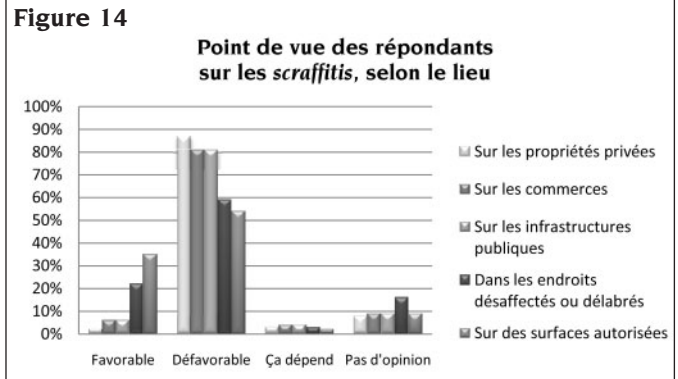
... concernant les auteurs des graffitis signés

Pour les *scraffitis* et les tags, leurs auteurs sont majoritairement perçus par les jeunes Montréalais consultés comme étant des délinquants (par respectivement 29,4 % et 41,4 % des répondants) ou des rebelles (par respectivement 49,8 % et 34,8 % des répondants) (figure 13). L'auteur d'une fresque est sans conteste considéré comme un artiste (par 84,9 % des répondants). Quant au *throw-up*, la perception qu'ont les jeunes Montréalais consultés de son auteur est plus ambiguë. Celui-ci est autant vu comme un artiste (par 37,9 % des répondants) que comme un délinquant ou un rebelle (par respectivement 26,9 % et 18,3 % des répondants).



Un niveau de tolérance plus ou moins élevé selon le type de graffitis signés

Le niveau de tolérance des jeunes Montréalais consultés relativement aux *scraffitis* et aux tags est en somme très limité (figures 14 et 15). Au moins quatre répondants sur cinq sont défavorables à leur présence sur les propriétés privées, les commerces et les infrastructures publiques (respectivement 87,3 %, 81,2 % et 81,4 % des répondants pour les *scraffitis*; 85,8 %, 78,8 % et 80,4 % des répondants pour les tags). Également, la moitié des répondants ne souhaite pas leur présence dans les lieux désaffectés ou expressément désignés pour la pratique du graffiti (respectivement 59 % et 53,5 % des répondants pour les *scraffitis*; 53,8 % et 44,2 % des répondants pour les tags).



Concernant les *throw-ups* (figure 16), plus de trois répondants sur cinq sont défavorables à leur présence sur les propriétés privées, les commerces et les infrastructures publiques (respectivement 77 %, 63,1 % et 66,4 % des répondants). En revanche, près de la moitié des répondants (46,3 %) tolère leur présence dans les lieux désaffectés et plus des deux tiers (70,6 %) dans les lieux expressément désignés pour la pratique du graffiti.

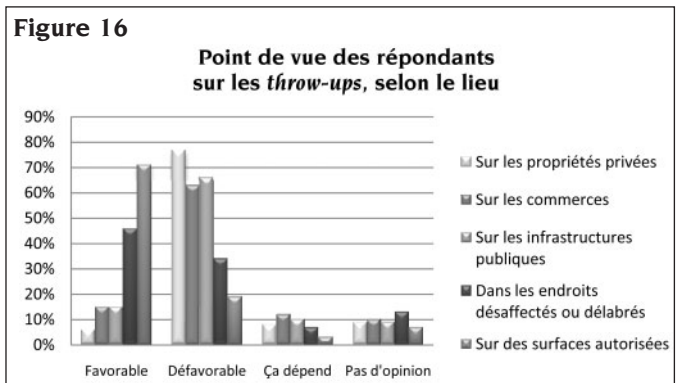
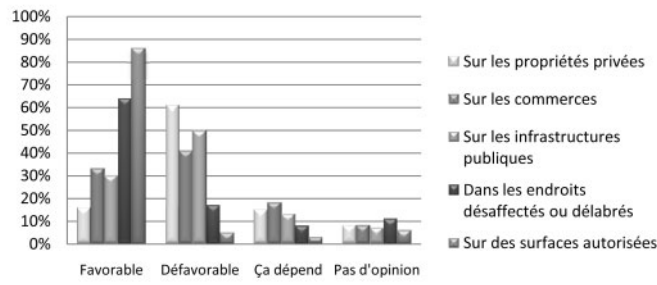


Figure 17

Point de vue des répondants sur les fresques, selon le lieu

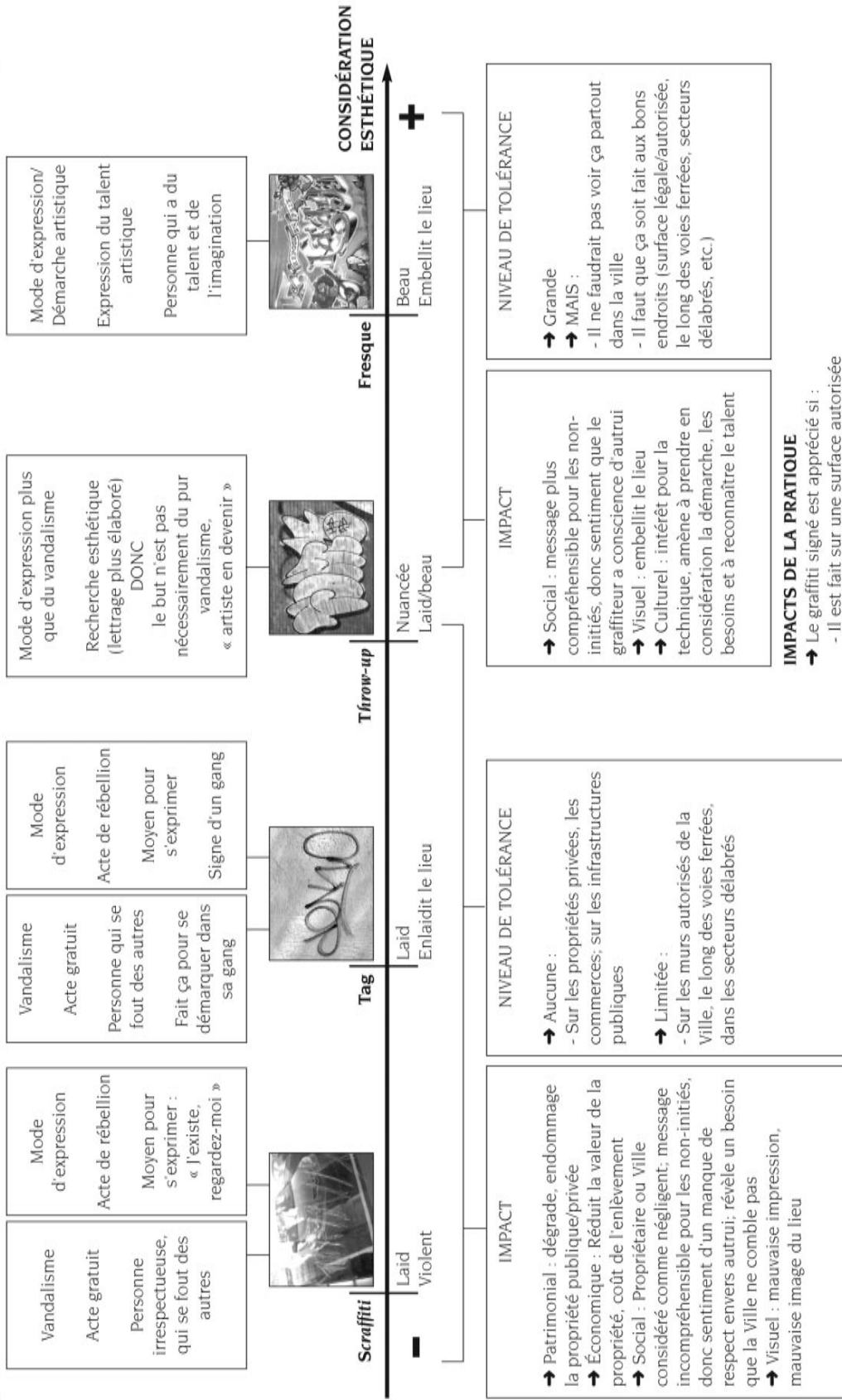


Quant aux fresques (figure 17), trois répondants sur cinq (61 %) demeurent défavorables à leur présence sur les propriétés privées. Près de la moitié le sont également concernant les commerces et les infrastructures publiques (respectivement 40,9 % et 49,6 % des répondants). Ce n'est que sur les lieux désaffectés ou expressément désignés pour la pratique du graffiti que leur présence est davantage appréciée des répondants (respectivement 63,9 % et 85,6 %).

Le point de vue des jeunes Montréalais sur les graffitis signés diffère donc selon le type de graffitis, sa qualité esthétique, artistique et expressive, ainsi que selon le lieu où le graffiti signé se trouve. C'est sur ces éléments que semble reposer la légitimité donnée à la pratique et le degré de tolérance qui lui est accordé. Le schéma de la page suivante présente une synthèse des considérations que portent les jeunes Montréalais à l'égard des graffitis signés.

SENS DONNÉ À LA PRATIQUE

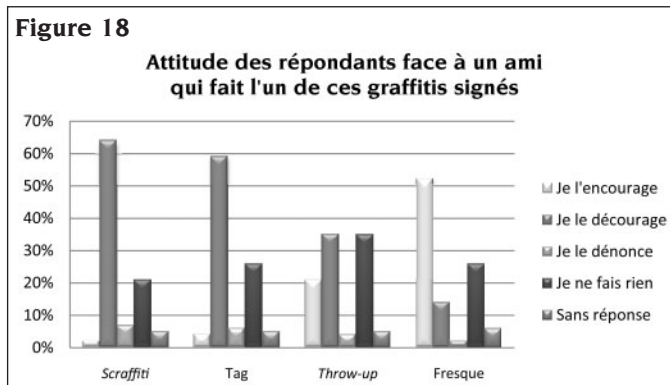
Dans tous les cas, FAIRE SA MARQUE, ÊTRE RECONNU, AVOIR DES SENSATIONS FORTES



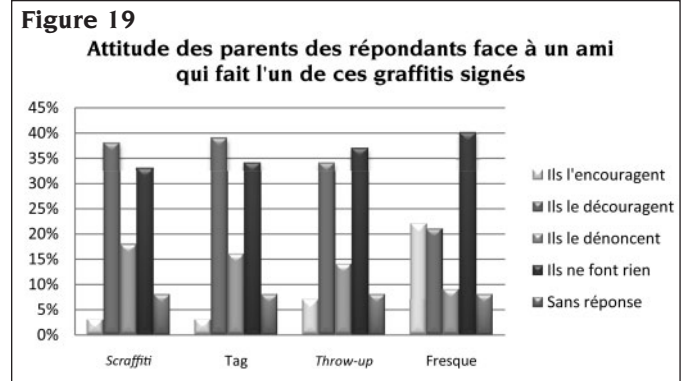
4.3 Point de vue en matière d'intervention

Reconnaissance d'une certaine responsabilité citoyenne

L'une des questions du sondage portait sur l'attitude des répondants et de leurs parents face à une personne qu'ils connaissent bien et dont ils apprennent qu'elle fait l'un des graffitis signés présentés (*scraffiti*, tag, *throw-up* et fresque). Il s'avère qu'au moins trois répondants sur cinq décourageraient cette personne si elle faisait des *scraffitis* ou des tags (respectivement 63,7 % et 59,3 %) (figure 18). Dans le cas des *throw-ups*, une part égale de répondants la découragerait ou ne ferait tout simplement rien (respectivement 35 % et 34,6 %). En revanche, plus de la moitié des répondants (52,1 %) encouragerait cette personne si elle faisait des fresques. On peut donc penser que les répondants reconnaissent une certaine responsabilité citoyenne au regard de la pratique du graffiti signé, particulièrement vis-à-vis des *scraffitis* et des tags.

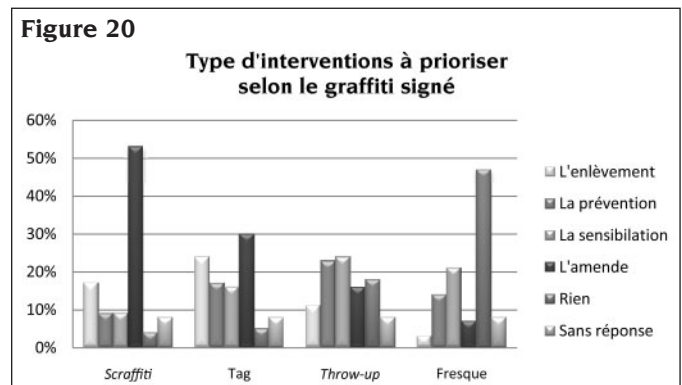


Leur perception quant à la réaction de leurs parents diffère cependant quelque peu (figure 19). Une même proportion de répondants considère que leurs parents décourageraient cette personne ou ne feraient tout simplement rien s'ils apprenaient qu'elle fait des *scraffitis*, des tags ou des *throw-ups* (respectivement 38 %, 38,8 % et 34 % des répondants ainsi que 33,2 %, 33,7 % et 37,4 % des répondants). En revanche, les répondants sont plus enclins à penser que leurs parents dénonceraient la pratique de ces différents types de graffitis à ceux de l'ami considéré ou aux autorités. Deux répondants sur cinq (39,6 %) estiment par ailleurs que leurs parents ne feraient rien si cette personne réalisait des fresques.



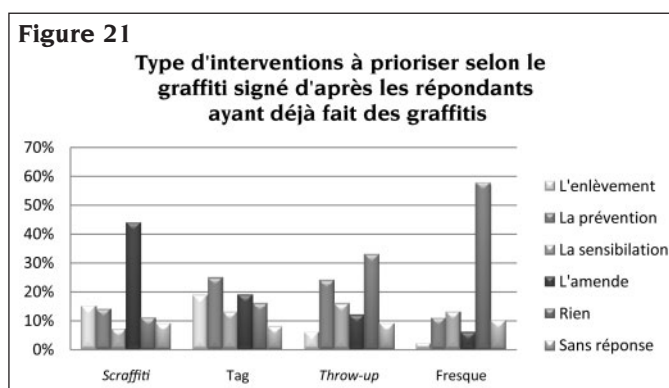
Une intervention municipale adaptée aux types de graffitis signés

En matière d'intervention municipale, les jeunes Montréalais consultés préconisent certains axes du Plan d'intervention Graffiti plutôt que d'autres, selon le type de graffitis signés considéré (figure 20). L'amende serait privilégiée par plus de la moitié des répondants (53,1 %) pour les *scraffitis* et par près du tiers des répondants (30,3 %) pour les tags. L'enlèvement y est également considéré comme prioritaire par 16,6 % des répondants pour les *scraffitis* et 24,3 % des répondants pour les tags. Pour les *throw-ups*, les jeunes Montréalais consultés prioriseraient la prévention ou la sensibilisation (pour respectivement 22,7 % et 24,3 % des répondants). Près de la moitié des répondants (46,7 %) est finalement d'avis qu'il n'y a pas à intervenir de façon particulière concernant les fresques.



Le point de vue des répondants ayant déjà fait des graffitis est similaire à l'opinion générale concernant les *scraffitis* et les fresques. Ils sont en effet 44,1 % à mentionner l'amende et 15,3 % l'enlèvement comme mode d'intervention à prioriser pour les *scraffitis*. Plus de la moitié de ces répondants (57,7 %) préconiserait également de ne rien

faire de particulier concernant les fresques. En revanche, le quart des répondants considérés (25,2 %) privilégierait la prévention pour les tags. L'amende et l'enlèvement sont néanmoins mentionnés en seconde position, dans une même proportion, soit 18,9 %. Le *throw-up*, quant à lui, n'exige pour le tiers des répondants considérés (33,3 %) aucune intervention particulière.



Des suggestions axées sur la prévention

Les suggestions faites par les jeunes Montréalais consultés pour que la pratique du graffiti signé se fasse dans le respect de tous et que sa forme illégale ne se généralise pas ont été regroupées sous les grandes thématiques suivantes :

De nombreux répondants préconisent une intervention préventive auprès des graffiteurs par la valorisation de la pratique artistique et légale du graffiti signé au travers différentes initiatives :

- la mise à disposition d'espaces de pratique légaux (murs autorisés dans les parcs, le métro, sur les bâtiments municipaux);
- le soutien à l'apprentissage du graffiti signé en tant que pratique artistique (comme la mise en place d'ateliers de graffitis);
- la réalisation ou le soutien d'activités valorisant cette technique d'art (création de murales, réalisation d'expositions, de concours, d'événements graffiti).

L'avis des graffiteurs consultés lors du groupe de discussion réalisé au mois de novembre 2007 va dans le même sens. Ceux-ci considèrent en effet que les méfaits reliés à la pratique illégale des graffitis signés seraient

Tableau 12 :

Suggestions des jeunes Montréalais consultés en matière d'intervention municipale

	Nombre	Pourcentage
Total des répondants	765	100
Suggestions	Nombre	Pourcentage ⁸⁴
Prévention auprès des graffiteurs en valorisant la pratique artistique et légale du graffiti signé	251	32,8
Répression (amende, travaux communautaires, etc.)	42	5,5
Prévention au sein des écoles	13	1,7
Surveillance (caméras, brigades policières, escouades, etc.)	21	2,7
Entretien et maintenance des surfaces autorisées	4	0,5
Responsabilisation des propriétaires	3	0,4
Accès à l'information sur les graffitis (légitimation, publicisation, etc.)	10	1,3
Éducation	21	2,7
Réseau d'échange et forum de discussion avec les jeunes	4	0,5
Sans réponse	391	61,3

moindres s'il existait davantage de lieux de pratique légaux, supervisés par des graffiteurs reconnus du milieu. Ceci permettrait aux jeunes présents d'apprendre en regardant faire les graffiteurs plus expérimentés. De la même façon, les graffiteurs consultés encouragent la réalisation de projets de murales ou d'événements offrant une visibilité artistique (comme le Bal en blanc) en soulignant toutefois l'importance d'y faire collaborer des artiste-graffiteurs professionnels.

⁸⁴ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

En somme...

L'information obtenue à partir du sondage permet de faire le constat que les jeunes Montréalais consultés perçoivent et tolèrent le phénomène des graffitis signés différemment selon leur type. Les *scraffitis* et les tags constituent les formes de graffitis signés les plus décriées par les jeunes Montréalais consultés. Leur degré de tolérance face à leur présence est notamment très limité. Aussi, l'opinion générale est-elle de prioriser plutôt une intervention municipale répressive pour ces deux types de graffitis signés. Cela est particulièrement le cas pour les *scraffitis*, puisque même les jeunes Montréalais consultés qui ont déjà fait des graffitis préconisent davantage ce mode d'intervention. Les *scraffitis* apparaissent à cet égard considérés comme une pratique véritablement à part des autres formes considérées. En revanche, les jeunes Montréalais consultés qui ont déjà fait des graffitis seraient plutôt portés à intervenir de façon préventive concernant les tags. La perception et le degré de tolérance des jeunes Montréalais consultés à l'égard des *throw-ups* sont, quant à eux, fortement liés à la qualité esthétique, artistique et expressive de ces graffitis ainsi qu'au lieu où ils se trouvent. Une action préventive sur ce type de graffitis est plutôt privilégiée par les répondants. Enfin, la fresque constitue la forme de graffitis signés la plus appréciée et tolérée de la part des jeunes Montréalais consultés. Il demeure qu'aux yeux des répondants, celle-ci ne doit pas se retrouver partout et n'importe où. Aucune intervention municipale particulière n'est préconisée par les répondants, si ce n'est de valoriser cette technique d'art de façon à amener les auteurs des précédents types de graffitis à développer leurs habiletés artistiques, et ce, sur des supports légaux. Les jeunes Montréalais consultés considèrent également qu'il y a lieu d'intervenir en tant que citoyen pour que la pratique du graffiti signé se fasse dans le respect de tous et que sa forme illégale ne se généralise pas.

CHAPITRE 5

RECOMMANDATIONS

COMME VU AU LONG DE CETTE ANALYSE, LA PRATIQUE DU GRAFFITI SIGNÉ REPRÉSENTE UN PHÉNOMÈNE URBAIN COMPLEXE. VOULOIR SON ÉLIMINATION COMPLÈTE EST NIER SA DIMENSION SOCIOCULTURELLE, CE QUI, DE CE FAIT MÊME, REND L'OBJECTIF VAIN. CONSCIENTE DE CELA, LA VILLE DE MONTRÉAL A DÉVELOPPÉ UNE APPROCHE DONT LA FINALITÉ VISE PLUTÔT À CANALISER CETTE PRATIQUE. SON PLAN GRAFFITI REPOSE AINSI SUR UN ÉVENTAIL DE STRATÉGIES DÉVELOPPÉES SOUS LES QUATRE GRANDS AXES D'INTERVENTION QUE SONT L'ENLÈVEMENT, LA PRÉVENTION, LA SENSIBILISATION ET LA RÉGLEMENTATION. LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL APPUIE CETTE APPROCHE. DES AMÉLIORATIONS DOIVENT CEPENDANT ÊTRE APPORTÉES DANS L'APPLICATION DU PLAN DE FAÇON À LE RENDRE PLUS EFFICACE. DANS CETTE OPTIQUE, LE CJM ÉMET PLUSIEURS RECOMMANDATIONS QUI S'APPUIENT SUR LA PRÉSENTE ANALYSE, DONT LES PREMIÈRES SONT D'ORDRE GÉNÉRAL ET LES SUIVANTES REGROUPÉES SOUS LES VOILETS CONCERTATION, PRÉVENTION, SENSIBILISATION, ENLÈVEMENT ET RÉGLEMENTATION.

Le Conseil jeunesse de Montréal recommande ainsi en premier lieu :

1 D'assurer la continuité des interventions pour chaque axe du Plan.

En toute logique, l'approche utilisée par la Ville requiert, pour être efficace, la réalisation combinée des quatre axes d'intervention du Plan. L'impact de certaines actions ou de leur coordination ne peut en outre être mesuré qu'à moyen terme (1 à 5 ans). Il importe donc d'assurer une continuité des interventions pour chacun de ces axes.

2 De développer un outil de suivi du Plan.

Le CjM considère primordial qu'un outil de suivi soit développé de façon à pouvoir mesurer l'efficacité des interventions issues de l'action combinée des quatre axes d'intervention du Plan et ainsi attribuer les budgets relatifs à chacun de ces axes sur cette base. Pour ce faire, la Ville doit notamment poursuivre et renforcer le travail de concertation avec les différents acteurs impliqués dans l'application du Plan.

Axe Concertation

L'atteinte des objectifs du Plan d'intervention Graffiti ne peut s'envisager sans la collaboration active des différents acteurs concernés par le phénomène des graffitis signés. Le travail de concertation que réalise la Ville de Montréal doit être, à cet égard, poursuivi et renforcé.

Le CjM recommande donc :

3 De procéder, en collaboration avec les postes de quartier et les organismes institutionnels et corporatifs comme la Société de transport de Montréal, à la fusion de leurs banques de données respectives sur les graffitis avec celles de la Ville.

La fusion des banques de données existantes relatives aux graffitis permettrait d'obtenir une meilleure connaissance de la situation réelle du phénomène, notamment par sa cartographie, ainsi que de son évolution. La Ville pourrait ainsi mieux orienter son intervention et le service de la police, faire un suivi plus complet des graffiteurs récidivistes.

4 De requérir la mise en place d'un comité consultatif Graffiti dans les arrondissements où le phénomène des graffitis signés constitue une problématique.

Les arrondissements de Lachine, de LaSalle, du Sud-Ouest et de Ville-Marie possèdent déjà, selon des modalités différentes, un tel comité. Cependant, certains ne considèrent pas dans leur composition tous les axes d'intervention du Plan. Idéalement, ces comités consultatifs devraient rassembler les principaux acteurs locaux impliqués dans l'application du Plan, à savoir :

- le service des travaux publics de l'arrondissement et, le cas échéant, l'Unité Graffiti;
- le poste de police de quartier;
- le répondant jeunesse ou l'équipe chargée des activités de prévention auprès des adeptes de graffitis;
- les organismes du milieu pouvant être impliqués dans l'application du Plan (comme les associations de commerçants, les éco-quartiers, etc.);
- les organismes institutionnels et corporatifs (comme la Société de transport de Montréal, Postes Canada, etc.).

Pour les arrondissements bénéficiant du soutien de la Ville-centre concernant l'enlèvement des graffitis dans le domaine privé (soit actuellement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest et Ville-Marie), l'Unité de la propreté y serait également présente.

Ces comités consultatifs auraient pour mandat de faire le suivi et l'évaluation des interventions locales issues de l'action combinée des quatre axes d'intervention du Plan. Cet exercice permettrait de mieux orienter les interventions au niveau local et d'améliorer leur efficacité, notamment par une meilleure coordination de celles-ci.

5 De poursuivre les activités entreprises par le comité de travail formé de la Ville-centre et de cinq ministères du gouvernement du Québec⁸⁵, et de bonifier les modalités de collaboration dans une approche concertée en maximisant les ressources de chacun dans des projets concrets et le suivi des résultats.

Le CjM appuie les initiatives en cours et recommande, encore une fois, la continuité et le suivi des actions entreprises. Par exemple, dans le cas du projet-pilote qui se déroulera en 2008 dans une école secondaire montréalaise, il serait souhaitable que des mesures de suivi soient prises de manière à pouvoir en faire une évaluation pour un déploiement à plus grande échelle si les résultats s'avèrent positifs.

Il serait par ailleurs indiqué que ce comité se penche sur la question des médias, leur approche et leur influence, compte tenu de leur incidence sur le phénomène des graffitis signés.

⁸⁵ Il s'agit du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère des Transports, du ministère de la Justice, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Axe Prévention

Avec l'augmentation récente du nombre de graffiteurs, la transmission du savoir-faire et des lois non écrites du milieu du graffiti s'est estompée. Ceci a notamment concouru au développement d'une pratique plus dangereuse et destructrice. Une intervention préventive est, à cet égard, nécessaire et doit consister à entreprendre, avec les graffiteurs, des actions les amenant graduellement vers des options stimulantes et intéressantes. Il existe actuellement plusieurs initiatives visant cet objectif, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie. Toutefois, de telles initiatives doivent être davantage développées et financées. Les jeunes Montréalais consultés préconisent notamment une valorisation du graffiti signé en tant que technique d'art de façon à amener les adeptes du graffiti signé à développer leurs habiletés artistiques, et ce, sur des supports légaux.

Le CjM recommande donc :

6 De développer des lieux de pratique légale du graffiti signé dans des secteurs ciblés.

C'est par l'enseignement des « anciens » que les techniques, les critères esthétiques ainsi que les règles non écrites du milieu du graffiti sont transmises auprès des nouveaux venus. La présence de lieux de pratique légale, administrés et animés par le milieu même du graffiti, permettrait la transmission de cette culture ainsi que le développement du graffiti signé comme pratique artistique.

Considérant la pluralité des situations qui motivent la pratique du graffiti signé, l'équipe d'animation de ces lieux devrait être multidisciplinaire de façon à permettre non seulement le développement des habiletés artistiques des graffiteurs et la transmission de la culture graffiti, mais aussi une ouverture sur d'autres formes d'expression, associées ou non à la culture hip-hop. Les graffiteurs qui n'associent pas leur pratique à une recherche artistique personnelle pourraient ainsi trouver des solutions de rechange qui apporteraient la reconnaissance qu'ils recherchent auprès de leurs pairs sans qu'ils aient à opter pour le vandalisme.

De telles activités permettraient notamment de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des graffiteurs à leur milieu, ce qui les amènerait certainement à considérer davantage l'impact de leurs gestes et prendre ainsi conscience de l'importance du respect du patrimoine urbain.

Finalement, la localisation de ces lieux de pratique légale devrait être intéressante pour les graffiteurs.

7 De diffuser la liste des lieux de pratique légale du graffiti signé à partir, par exemple, des commerces locaux qui vendent le matériel de peinture, du site Web de la Ville de Montréal ou encore par l'entremise de la ligne 311.

8 De travailler en collaboration avec les animateurs de milieu ou les techniciens en loisir des écoles secondaires, afin qu'ils entreprennent des démarches préventives auprès des graffiteurs avec qui ils auraient des contacts, et afin de leur indiquer, le cas échéant, les lieux de pratique légale du graffiti signé.

9 D'intégrer davantage la pratique artistique du graffiti signé dans les événements culturels.

Des performances artistiques organisées par les responsables des lieux de pratique légale du graffiti signé pourraient, par exemple, être associées à des événements culturels comme les Piknic Électronik au Parc Jean-Drapeau ou encore lors des Tam-tams du Mont Royal autour du monument Sir Georges-Étienne Cartier.

Le CjM appuie également :

10 La réalisation de projets de murales.

Tout comme mentionné plus haut, de tels projets participent à renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des graffiteurs à leur milieu. Aussi peuvent-ils contribuer au développement d'une responsabilité citoyenne auprès des graffiteurs impliqués. Il serait toutefois souhaitable que ces projets soient développés avec les responsables des lieux de pratique légale du graffiti signé et se fassent avec la collaboration d'artiste-graffiteurs professionnels.

De plus, le CjM recommande :

11 De permettre l'utilisation des panneaux enserrant la plupart du temps les zones de rénovation ou de construction d'infrastructures municipales comme supports à murales.

En permettant l'utilisation de tels supports pour la création de murales, la Ville de Montréal offrirait des lieux de pratique temporaires qui contribueraient au développement des habiletés artistiques des graffiteurs.

Ces recommandations visent une action préventive auprès d'une clientèle spécifique que sont les graffiteurs. Le CjM croit également que toute action visant le développement du sentiment d'appartenance territoriale des jeunes Montréalais peut contribuer indirectement à prévenir la pratique illégale du graffiti signé. Il recommande ainsi :

12 De considérer attentivement les recommandations émises dans son précédent avis *Montréal, ma ville, mon choix?* portant sur le développement du sentiment d'appartenance territoriale des jeunes Montréalais.

Par ailleurs, le CjM convient qu'outre une action préventive auprès des jeunes, des interventions doivent être menées pour contrecarrer l'apparition de graffitis sur les murs et le mobilier urbains de la ville. Il appuie ainsi :

13 L'initiative portant sur la plantation de végétaux au pied des murs graffités et nettoyés.

Le CjM recommande également :

14 De développer des mesures de design environnemental, notamment lors du réaménagement ou de la création d'espaces publics (au regard, par exemple, du type de matériaux utilisés pour le mobilier urbain, de l'éclairage, de l'aménagement paysager, etc.), qui viendraient contrecarrer l'apparition de graffitis sur les murs et le mobilier urbain.

Axe Sensibilisation

L'axe Sensibilisation constitue un pivot non négligeable dans l'application des trois autres axes d'intervention. Les outils développés à cet effet doivent être renforcés et viser non seulement à informer la population sur les moyens adoptés par la Ville et sur les mesures de prévention existantes, mais aussi à encourager l'implication active de la communauté.

Le CjM appuie à cet égard :

- 15 La création d'un site Web d'information sur la lutte intégrée au graffiti envisagée par le comité de travail rassemblant la Ville-centre et cinq ministères du gouvernement du Québec.**

Il recommande en particulier :

- 16 De développer des outils de formation portant sur l'identification des graffiteurs potentiels et le mode d'intervention pour les sensibiliser à leurs actes, notamment auprès des animateurs de milieu et des techniciens en loisir des écoles secondaires.**
- 17 De développer de nouveaux outils de sensibilisation à l'attention des parents, qui les informeraient sur la culture graffiti et les sensibiliseraient à leur rôle parental.**

Axe Enlèvement

La Ville de Montréal dépense des sommes importantes pour l'application de cet axe. L'efficacité des interventions doit être améliorée de façon à produire un véritable impact sur l'apparition de nouveaux graffitis illégaux. Ceci contribuerait, qui plus est, à réduire les coûts liés à l'enlèvement. Le CjM appuie donc les démarches de la Ville qui visent à :

- 18 Développer le partenariat institutionnel et corporatif de façon à ce que les grandes institutions et corporations publiques interviennent plus activement dans l'enlèvement des graffitis sur leurs murs et leurs mobiliers.**
- 19 Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes par l'entremise de projets d'économie sociale visant l'enlèvement des graffitis dans des arrondissements ciblés (à l'exemple de l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur!).**

Axe Réglementation

Les jeunes Montréalais consultés perçoivent et tolèrent le phénomène des graffitis signés différemment selon leur type. Les *scraffitis* constituent, à leurs yeux, une forme à part, particulièrement décriée, même par les graffiteurs consultés. Le CjM appuie donc :

- 20 Une application plus rigoureuse de la loi concernant les *scraffitis*.**

Il recommande finalement :

- 21 D'instaurer des ententes ou mesures en faveur de la réalisation de travaux communautaires par les contrevenants mineurs.**

Les organismes de justice alternative tendent à rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit de trouver un organisme partenaire pour la réalisation des travaux communautaires par les contrevenants. Bien souvent, la convention collective de l'organisation ne le permet pas. Cela est notamment le cas de la Société de transport de Montréal. Pourtant, cette démarche pourrait être bénéfique pour les deux parties. Ces travaux communautaires favoriseraient en l'occurrence une prise de conscience des graffiteurs récidivistes sur l'impact de leur comportement et ainsi pourraient les amener à mieux respecter le patrimoine urbain. Une plus grande concertation auprès de ces organismes institutionnels et corporatifs pourrait aider à convenir d'une entente équitable pour tous.

L'introduction d'un volet Travaux communautaires dans le développement d'entreprise d'économie sociale, à l'exemple de l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur!, pourrait également constituer une solution.

CONCLUSION

Facte illégal, la pratique du graffiti signé constitue un méfait dont l'ampleur a obligé la Ville de Montréal à intervenir de façon proactive. Face à ce phénomène complexe de par sa dimension socioculturelle, la Ville a développé une approche d'intervention à la fois corrective et préventive, comportant quatre grands axes : **l'enlèvement, la prévention, la sensibilisation et la réglementation**. Jugée efficace, cette approche présente toutefois à Montréal certaines lacunes dans son application, où l'on observe souvent une perte de vue des mesures préventives et de sensibilisation au profit de l'enlèvement. Ce dernier occupe notamment une place importante au sein du budget municipal en matière de graffitis.

La continuité des interventions pour chacun des axes et le renforcement de certains d'entre eux apparaissent primordiaux si l'on souhaite arriver à canaliser la pratique du graffiti signé, sans que cela génère des coûts trop élevés pour la collectivité. Il est également important qu'un suivi soit réalisé afin de pouvoir mesurer l'efficacité des interventions issues de l'action combinée des quatre axes susmentionnés, et de mieux les orienter. Pour ce faire, la Ville doit poursuivre et renforcer le travail de concertation avec les différents acteurs impliqués dans l'application de son Plan d'intervention Graffiti.

Compte tenu des particularités de l'évolution récente du phénomène des graffitis signés, les mesures préventives existantes doivent en outre être davantage développées et financées. En amenant graduellement les graffiteurs vers des solutions de rechange stimulantes et intéressantes, notamment par la valorisation du graffiti signé en tant que pratique artistique, de telles mesures permettraient de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté de ces jeunes, et ainsi de développer une responsabilité citoyenne. Toute initiative visant cet objectif, tant auprès des graffiteurs qu'auprès des jeunes en général, constitue, selon le Conseil jeunesse de Montréal, un moyen important de prévenir et de réduire la forme illégale de la pratique du graffiti signé. La Ville de Montréal a par ailleurs tout à gagner à impliquer la population dans ses efforts d'intervention. Qu'il s'agisse de faire connaître davantage aux citoyens l'approche municipale adoptée et les mesures de prévention existantes ou encore d'encourager l'implication active de la communauté, ces mesures de sensibilisation peuvent constituer un soutien non négligeable dans l'application des trois autres axes d'intervention. Enfin, une amélioration de l'efficacité des interventions d'enlèvement des graffitis illégaux doit être apportée de façon à produire un véritable impact sur leur réapparition.

Par le biais de cet avis, le CjM espère donc avoir fourni des pistes de solution inspirantes reflétant le point de vue des jeunes Montréalais aux élus municipaux et aux représentants de l'Administration, en vue de mieux répondre à cette problématique municipale que représente le phénomène des graffitis signés sur le territoire de Montréal.

ANNEXE 1 :

HISTORIQUE DES INTERVENTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE DE GRAFFITIS

PLAN D'INTERVENTION GRAFFITI ET AFFICHAGE SAUVAGE

Date de création 1996

Approche du Plan Globale et intégrée : conciliation d'une approche corrective et d'une approche préventive, avec quatre axes d'intervention (enlèvement, prévention, sensibilisation et réglementation)

Objectifs par axe

- 1. Enlèvement** : réduire la prolifération de ces deux formes d'expression non autorisées
- 2. Prévention** : canaliser ces pratiques illégales dans des zones autorisées
- 3. Sensibilisation** : informer divers segments de la population en vue de prévenir la prolifération de ces pratiques
- 4. Réglementation** : faire appliquer la réglementation existante et la faire évoluer au besoin

Deux autres objectifs plus globaux :

- Mettre à contribution l'ensemble de la population et des institutions concernées à la résolution du problème
- Proposer des solutions de rechange à ces deux modes d'expression par des projets valorisant pour les jeunes, la plupart des adeptes du graffiti

Type de graffitis visés

- Slogans politiques ou haineux
- Mots obscènes ou autres messages griffonnés

MAIS principale cible du Plan : les graffitis signés

- du fait de leur nombre
- et des adeptes de ces modes d'expression = les adolescents

Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
1996	<p>Service de la propreté</p> <p>Un responsable (conseiller en planification)</p> <p>SAUF enlèvement dans le domaine public : services Parcs, jardins et espaces verts, Immeubles</p>	<p>250 000 \$⁸⁶ (fonds non récurrents)</p> <p>80 % du budget annuel réservé à l'enlèvement (dans le domaine public surtout)</p>	<p>1. Enlèvement (intervention dans le domaine privé)</p> <p>Service d'enlèvement de graffitis par les jeunes par le biais des organismes jeunesse, les Coopératives jeunesse de service (CJS)</p> <p>Mise à contribution des éco-quartiers⁸⁷</p> <p>2. Prévention</p> <p>Projets de murales communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'adressent aux jeunes en général, incluant des graffiteurs - sont réalisés par l'entremise d'organismes jeunesse, appuyés par certains commerçants <p>Contribution du Service du loisir et du développement social (SLDS)</p> <p>3. Sensibilisation</p> <p>Campagne antigraffiti visant l'ensemble des jeunes peu importe leur âge et qu'ils soient ou non adeptes du graffiti (affiches et trousse d'animation)</p> <p>Carton à l'intention des propriétaires pour les inciter à nettoyer leurs graffitis (distribué par les organismes jeunesse impliqués dans la 1^{re} opération de nettoyage)</p>
1997	<p>Service des travaux publics (avec la même structure organisationnelle)</p>	<p>350 000 \$</p>	<p>1. Enlèvement</p> <p>Plutôt qu'une intervention directe dans le domaine privé, recherche de mesures incitatives en partenariat : multiplication de projets avec les éco-quartiers, les organismes jeunesse et le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), en vue de trouver des solutions, surtout à des situations locales</p>



⁸⁶ Budget annuel excluant les salaires des cadres, les locaux et les coûts associés aux véhicules.

⁸⁷ La lutte à l'affichage sauvage et aux graffitis constitue un des trois objectifs spécifiques du volet propreté du programme éco-quartier.

Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
			<p>Projet spécial de la police jeunesse (avec le SPCUM et le SLDS) consistant à encadrer les jeunes contrevenants appelés à faire des travaux communautaires</p> <p>2. Prévention</p> <p>Comme en 1996</p> <p>3. Sensibilisation</p> <p>Coupures budgétaires, donc seulement écoulement des surplus de 1996 et relations de presse visant à mousser les projets de murales communautaires</p> <p>Mais 1^{res} activités de concertation sur le nettoyage (avec éco-quartiers mais aussi la Table régionale du SPCUM)</p> <p>Et 1^{er} événement culturel au Salon Pepsi Jeunesse</p>

1998		449 500 \$	<p>1. Enlèvement</p> <p>Maintien de la ligne de conduite et consolidation des acquis</p> <p>Accentuation des actions de partenariat avec la création de la Table de concertation métropolitaine graffiti et affichage (initiée par le SPCUM) qui vise à assurer la cohérence des actions à l'échelle métropolitaine</p> <p>Opérations de nettoyage menées en partenariat avec les secteurs communautaire et institutionnel</p> <p>2. Prévention</p> <p><i>Idem</i>, mais réorientation importante de l'action qui passe d'une perspective environnementale, axée sur l'embellissement, à une perspective sociale et culturelle : soutien à une plus grande variété de projets et plus de place à l'esthétique du graffiti signé (expositions itinérantes sur le graffiti, concours sur le vandalisme et les droits humains, pièces de théâtre, site Web)</p> <p style="text-align: right;">→</p>
------	--	------------	--

Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
			<p>3. Sensibilisation</p> <p>Production d'un bulletin de liaison pour le réseau scolaire (via la Table de concertation métropolitaine graffiti et affichage)</p> <p>Salon Pepsi Jeunesse = animation par le Café-Graffiti</p>
1999	<p>Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) Division Environnement</p> <p>Toujours un responsable (conseiller en planification) Mais pour nettoyage des domaines public et privé, Unité spéciale (sous responsabilité d'un surintendant)</p> <p>Pour les trois autres axes,</p> <p>Partenaires municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service du contentieux (réglementation) - Service des sports, loisirs et développement social (initiatives locales de prévention et sensibilisation) - OHM (sensibilisation jeunes des HLM) - Service des parcs, jardins et espaces verts (fourniture en vigne et autres végétaux) 	<p>992 579 \$</p> <p>(croissance significative des budgets particuliers consacrés au nettoyage)</p>	<p>1. Enlèvement (intervention dans le domaine privé)</p> <p>Formation de brigades de nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - service gratuit auprès des propriétaires privés - partenariat Ville avec le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada (RHDSC) par le programme Stratégie emploi jeunesse + collaboration organismes jeunesse et éco-quartiers - soutien technique gratuit de l'Unité spéciale aux Brigades Graffiti - Intervention d'abord au centre-ville, puis augmentation du périmètre au fur et à mesure des résultats obtenus <p>Blitz de nettoyage sur le boul. Saint-Laurent financé par la Table de concertation métropolitaine graffiti et affichage</p> <p>2. Prévention</p> <p><i>Idem</i> + mise en place du réseau Graffiti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'adresse directement aux adeptes du graffiti - mise à disposition de murs autorisés, de pistes de <i>skateboard</i> et d'un lieu de rencontre, le Café-Graffiti - animation d'une galerie urbaine : lieux extérieurs où sont exposés des graffitis <p>Soutien aux jeunes chargés de développer le réseau, en collaboration avec le Café-Graffiti</p>



Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
-------	------------------------	--------------------	---------------------

3. Sensibilisation

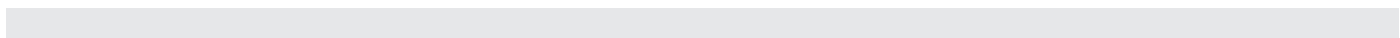
Intervention en fonction des divers publics cibles :

- 10-14 ans, la bande dessinée des graffiteurs avec Max, le personnage principal
- 14-20 ans, événements culturels à la place Hydro-Québec (spectacle hip-hop organisé par le Café-Graffiti depuis 1998) et au cinéma York (événement *Under Pressure* organisé par le groupe Urban X-Pression depuis 1996)

Kiosque Graffiti du Salon Pepsi Jeunesse financé par la Table de concertation métropolitaine graffiti et affichage

4. Réglementation

Graffiti non autorisé devient un délit bien identifié, susceptible de poursuites autant en vertu du Code civil que du Code criminel



2000

1,7 M\$
(fonds
récurrents)

1. Enlèvement⁸⁸

Incorporation de la Table de concertation Alliance métropolitaine de Graffiti et Affichage (AMGA)

Partenaires institutionnels et corporatifs : SPCUM, STCUM, Canadien National et Canadien Pacifique, la CSDM, Hydro-Québec (division environnement), Bell Canada, Postes Canada, Transports Québec et Mediacom (CBS Affichage)

Partenaires communautaires : *Journal de la rue*—Café-Graffiti, Trajet jeunesse et Publicité Sauvage

Reconduction des brigades de nettoyage

La priorité est donnée aux artères principales, qui constituent 85 % des interventions



⁸⁸ La lutte à l'affichage sauvage et aux graffitis ne fait plus partie des activités obligatoires des éco-quartiers. Il y a continuité des interventions des éco-quartiers en la matière si intérêt ou besoin démontré, par des activités locales encadrées.

Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
			<p>2. Prévention</p> <p>Réseau Graffiti regroupe 10 murs autorisés, trois pistes de planches à roulettes et un lieu de rencontre (Café-Graffiti)</p> <p>3. Sensibilisation</p> <p>Poursuite des interventions en fonction des divers publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10-14 ans, trousse d'animation autour de Max (destinée aux camps de jour) - 14-20 ans, événements culturels même chose qu'en 1999 + exposition <i>Out of Fame</i> (organisée par le groupe <i>Urban X-Pression</i>), festival jeunesse dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et atelier de communication pour les jeunes artistes : techniques d'entrevue, faire face aux médias - dépliants <i>Trucs et astuces</i> pour les commerçants et propriétaires et <i>Même pour le graffiti, la loi est la loi</i> pour les parents - trousse de nettoyage de graffitis pour les organismes jeunesse pour les jeunes ayant des travaux de nettoyage à faire découlant de sentences - dépliant pour les agents sociocommunautaires des postes de quartier et intervenants jeunesse : démarche entreprise à travers le Réseau Graffiti - commande à un artiste, appuyée par des graffiteurs, pour la réalisation de 10 murales à la grandeur de la ville
2001	Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) Division Environnement	1 M\$ (dom. privé) Entre 1 M\$ et 1,3 M\$ (dom. public)	<p>1. Enlèvement (intervention dans le domaine privé)</p> <p>Lancement d'un projet-pilote d'enlèvement de graffitis dans le domaine privé, sous la gouverne de l'Unité Graffiti, concentré au centre-ville, soit dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie</p>



Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
	+ Formation d'un comité interservices (un représentant du SPCUM y participe également)		Intervention sans frais pour les propriétaires (avec consentement tacite) Fusion des banques de renseignements du SPCUM avec celles de la STCUM dans le cadre de l'AMGA
			2. Prévention ⁸⁹
			3. Sensibilisation

Changement d'administration municipale

2002	Service Environnement, voirie et réseaux (chargé de l'application du Plan)	Résidus budgétaires de 2001 (dom. privé)	1. Enlèvement Reconduction du programme en y incluant le quartier Notre-Dame-de-Grâce
	Unité Graffiti (unité spéciale, concentrée dans l'arr. CDN-NDG, chargée de l'enlèvement des graffitis dans le domaine public; dessert les huit arr. de l'ex-ville de Montréal ⁹⁰)	Entre 1 M\$ et 1,3 M\$ (dom. public)	Réalisation jusqu'à épuisement des résidus budgétaires de 2001 2. Prévention 3. Sensibilisation

2003-2004 : Actualisation du Plan d'intervention élaboré en 1996 afin de l'adapter au contexte de la nouvelle Ville

Objectif premier : Axe Enlèvement, réduire les irritants

En 2003, estimation que 70 % des graffitis se retrouvent dans le domaine privé dû à l'intensification du nettoyage du domaine public

2003	Service Environnement, voirie et réseaux	Entre 1 M\$ et 1,3 M\$ (dom. public)	1. Enlèvement Comme actualisation du Plan, aucune intervention réalisée dans le domaine privé cette année-là
	Unité Graffiti		



⁸⁹ Entre 2001 et 2003, il n'y a pas eu de bilans réalisés du Plan d'intervention (au dire de Mme Nicole-Sophie Viau, chargée du Plan de 1997 à 2003), ce qui explique l'absence actuelle de données sur les volets Prévention et Sensibilisation.

⁹⁰ Arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
			<p>Des arrondissements procéderont toutefois à l'enlèvement de graffitis en collaboration avec leurs partenaires locaux⁹¹</p> <p>Réduction des activités de l'AMGA</p> <p>2-3. Prévention et sensibilisation</p> <p>Projet municipal sur les graffitis (parallèlement aux interventions du Service environnement, voirie et réseaux⁹²) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre du projet : Service du développement social et communautaire de la Ville - collaborateur à titre d'expert-conseil : Service de l'environnement, de la voirie et des réseaux - financement : Fonds Jeunesse Québec (budget de 2,9 millions \$ pour la période de mai 2003 à septembre 2004) - animation du projet par arrondissements ou confiée à des organismes communautaires (participation de 14 arrondissements) <p>Le projet vise à contrer les graffitis illégaux, mais aussi à offrir aux jeunes graffiteurs des solutions de rechange à cette pratique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offrir aux jeunes des opportunités d'emploi et de formation répondant à leurs aspirations (relève en intervention jeunesse à partir de jeunes leaders) - proposer aux jeunes des projets ou des options valorisantes offrant des alternatives aux graffitis illégaux et offrir à ceux qui le désirent un soutien psychosocial



⁹¹ En matière d'enlèvement, la situation diffère d'un arrondissement à l'autre. Pour le domaine public, certains arrondissements n'ont aucune politique, sinon de procéder à l'enlèvement par leur personnel lorsque cela est requis. D'autres font appel à l'entreprise privée, soit lorsque cela s'impose ou sur demande, et ceci, dans un délai variant d'un arrondissement à l'autre. Pour le domaine privé, dans la majorité des arrondissements, c'est le propriétaire qui enlève les graffitis sur sa propriété.

⁹² Réalisation notamment d'un guide graffiti à l'usage des arrondissements par Mme Nicole-Sophie Viau, chargée du Plan de 1997 à 2003.

Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
-------	------------------------	--------------------	---------------------

- encourager la participation des citoyens et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie

Moyens pour atteindre ces objectifs :

- volet 1 : animation de milieu
- volet 2 : réalisation et diffusion d'une vidéo de sensibilisation (« Bombe urbaine »)

Adoption d'un plan d'action local pour chacun des arrondissements concernés

4. Réglementation

- La Ville peut, par règlement, régir ou interdire les graffitis sur les arbres, les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables et, en cas de dérogation, ordonner leur suppression et la remise en état des lieux, dans un délai imparti (art. 153, Annexe C de la Charte)
- La Ville peut, par règlement, adopter des programmes d'embellissement et effectuer, avec le consentement du propriétaire, des améliorations sur la propriété privée. Le coût de ces améliorations peut être assumé en entier par la Ville ou il peut être mis à la charge de ce propriétaire selon les modalités que fixe le comité exécutif au programme (art. 158, Annexe C de la Charte)
- L'adoption et l'application d'un règlement relatif aux nuisances devient une compétence d'arrondissement (art. 136.1 de la Charte de la Ville)

→ Ville-centre et arrondissements ont compétence en matière de graffitis dans le domaine privé à la différence près que, pour la Ville-centre, cela s'inscrit dans un volet « embellissement » et s'exprime par une aide aux propriétaires privés (enlèvement des graffitis) alors que les arrondissements, par le biais du volet « nuisance », peuvent imposer aux propriétés privés l'enlèvement des graffitis.



Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
2004	Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie (chargé de l'application du Plan) Unité Graffiti	Entre 1 M\$ et 1,3 M\$ (dom. public)	<p>1. Enlèvement</p> <p>Comme actualisation du Plan, aucune intervention réalisée dans le domaine privé cette année-là</p> <p>Élaboration d'un plan global d'intervention dans le domaine privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adoption d'une approche continue de lutte aux graffitis sur trois ans - articulation autour de six activités : planification stratégique, concertation, prévention, sensibilisation, répression et enlèvement - enveloppe budgétaire d'un million \$⁹³ pour la réalisation d'un projet-pilote d'enlèvement des graffitis, sans frais pour les propriétaires (avec leur consentement) - gestion de l'enveloppe budgétaire et coordination du projet-pilote confié à l'Unité Graffiti <p>Projet-pilote visant en particulier les arrondissements les plus touchés par le phénomène : Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal, CDN-NDG, Rosemont-La Petite-Patrie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Sud-Ouest</p> <p>2-3. Prévention et Sensibilisation</p> <p>Poursuite du projet municipal sur les graffitis</p> <p>4. Réglementation</p> <p>Délégation aux arrondissements du pouvoir d'adopter une réglementation ayant trait à l'enlèvement des graffitis dans le domaine privé dans le cadre d'un programme d'embellissement (règlement municipal 02-002)</p>

⁹³ Répartition du budget 2005 de 1 M\$:

- 60 % du budget consacré au périmètre touristique du centre-ville (interventions soutenues et récurrentes d'enlèvement des graffitis pour le domaine privé)
- 40 % du budget versé aux arrondissements qui présentent des projets d'enlèvement des graffitis pour le domaine privé. Chaque arrondissement participant doit prévoir un investissement financier complémentaire. L'Unité Graffiti versera 1 \$ pour chaque \$ investi par l'arrondissement, et ce, jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par arrondissement.

Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
2005		1 M\$ (dom. privé) 39 % utilisé Entre 1 M\$ et 1,3 M\$ (dom. public)	<p>1. Enlèvement</p> <p>Réalisation du projet-pilote d'enlèvement des graffitis dans le domaine privé</p> <p>Périmètre touristique (Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie) + 12 arrondissements participants (Anjou, CDN-NDG, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Outremont, RDP-PAT, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie) Mise en place d'un comité consultatif avec pour mandat de faire des recommandations sur le projet en prévision des deux années subséquentes (2006-2007)</p> <p>Dernière année de rencontres des partenaires dans le cadre de l'AMGA</p> <p>2-3. Prévention et Sensibilisation</p> <p>Non-reconduction du projet municipal sur les graffitis faute de financement Maintien néanmoins du projet par quelques arrondissements : Ville-Marie, Lachine, Sud-Ouest, par ex.</p>
2006	Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) Unité de la propreté et de l'entretien (chargé de l'application du Plan) Unité Graffiti	930 000 \$ (dom. privé) Entre 1 M\$ et 1,3 M\$ (dom. public)	<p>1. Enlèvement</p> <p>Poursuite du projet à la différence près que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le comité exécutif a décidé de concentrer les efforts d'enlèvement des graffitis dans le domaine privé aux quatre arrondissements du centre-ville (CDN-NDG, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest et Ville-Marie) - une approche décentralisée a été préconisée : chaque arrondissement participant a réalisé son programme d'enlèvement des graffitis dans le domaine privé (avec sa propre méthode pour obtenir le consentement du propriétaire) <p>Montant alloué : 840 000 \$</p>



Année	Responsabilité du Plan	Budget d'opération	Initiatives par axe
			<p>2-3. Prévention et Sensibilisation</p> <p>Deux des quatre arr. participants (Ville-Marie et CDN-NDG) ont intégré dans leur programme les volets prévention et sensibilisation</p> <p>Montant alloué : 90 000 \$</p> <p>Collaboration d'organismes du milieu Même approche que dans le cadre du projet municipal sur les graffitis</p>
2007		<p>650 000 \$ (dom. privé)</p> <p>Entre 1 M\$ et 1,3 M\$ (dom. public)</p>	<p>1. Enlèvement</p> <p>Poursuite du projet à la différence près que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concentration des efforts d'enlèvement des graffitis dans le domaine privé au périmètre touristique, soit deux arrondissements du centre-ville (Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie) <p>Montant alloué : 600 000 \$</p> <p>2-3. Prévention et Sensibilisation</p> <p>Réalisation de murales</p> <p>Montant alloué : 50 000 \$</p>

Sources :

BELLAVANCE, G., et D. LATOUCHE, (octobre 2004). *Graffiti, tags et affichage sauvages : évaluation du plan d'intervention de la Ville de Montréal*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société, 138 p.

SOMMAIRES DECISIONNELS DE LA VILLE DE MONTREAL

VIAU, N.S. (mars 2004). *Guide Graffiti, à l'usage des arrondissements, Ville de Montréal*, Montréal, 54 p.

VILLE DE MONTREAL, BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL (février 2006). *Rapport de vérification, Programme d'enlèvement des graffitis (domaine privé)*, Montréal, 23 p.

VILLE DE MONTREAL, SERVICE DES INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (2007). *Opérationmontréal.net, Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010*, Montréal, 19 p.

VILLE DE MONTREAL, UNITE DE LA PROPRETE ET DE L'ENTRETIEN (février 2007). *Opérationmontréal.net, Rapport final - 2006, Graffiti*, Montréal, 14 p.

GIRARD, M. (5 nov. 2007). « Un autre million contre les graffitis », *La Presse*, p. 6.

Rencontre ou entretien téléphonique avec :

VILLE DE MONTREAL, Raymond Carrier, conseiller en planification, Partenariats et graffitis, Service des infrastructures, transport et environnement

VILLE DE MONTREAL, ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE, Annie Gauthier, coordonnatrice du projet municipal sur les graffitis en 2003-2004

VILLE DE MONTREAL, Nicole-Sophie Viau, conseillère en planification, Service des infrastructures, transport et environnement, chargée du Plan d'intervention graffiti et affichage sauvage de 1997 à 2003

VILLE DE MONTREAL, Anie Samson, mairesse de Villeraï–Saint-Michel–Parc-Extension. A été responsable du dossier graffiti au comité exécutif avant Marcel Tremblay

VILLE DE MONTREAL, M^e Josée Racicot, direction du contentieux

ANNEXE 2 :

INTERVENTIONS ACTUELLES DES ARRONDISSEMENTS EN MATIÈRE DE GRAFFITIS

La présence de graffitis est variable d'un arrondissement à l'autre. Le niveau de préoccupation et, par conséquent, le type d'interventions mis en place le sont également. Sept arrondissements sont particulièrement touchés par le phénomène⁹⁴ : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie.

Leur mode d'intervention se présente comme suit :

Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
CDN–NDG	<p>Programme d'embellissement et intervention de milieu</p> <p>Travail en collaboration étroite entre le Service des travaux publics de l'arr., l'Unité Graffiti et Prévention NDG</p> <p>Budget 2007 : 774 400 \$</p>	<p>→ Domaine public : Unité Graffiti</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par Prévention NDG</p> <p><i>Procédure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire), réception des demandes d'intervention par Prévention NDG ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue, jusqu'à une hauteur max. de 2,4 m, par une firme privée ou, si surface facile, par des jeunes ■ Si récidive, plainte à porter au poste de quartier pour une nouvelle intervention 	<p>→ Intervention administrée par Prévention NDG</p> <p><i>Ex. :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animation dans les écoles, camps de jour et centres communautaires (dont ateliers de graffitis sur casquette) ■ Organisation d'un Festival hip-hop ■ Création d'une communauté hip-hop : plusieurs groupes communautaires intègrent dès lors dans leurs activités des ateliers hip-hop pour les jeunes ■ Offre de création de murales peu coûteuses ■ Offre gratuite de pousses de vigne (par les éco-quartiers) ■ Création d'une trousse de nettoyage pour les citoyens
Lachine	<p>Programme d'embellissement et intervention de milieu</p> <p>Suivi effectué par un comité consultatif graffiti (réunissant arr., organismes du milieu et poste de quartier)</p> <p>Budget 2007 : 129 00 \$</p>	<p>→ Domaine public : arrondissement</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement</p> <p><i>Procédure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réception des demandes d'intervention par l'arr. 	<p>→ Intervention administrée par l'arrondissement (équipe graffiti)</p> <p><i>Ex. :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à disposition de murs légaux encadrée par l'équipe Graffiti ■ Création de fresques encadrée par l'équipe Graffiti



⁹⁴ Ce constat a été établi au regard des coûts engendrés pour l'enlèvement des graffitis dans chacun des arrondissements.

Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire ou de son représentant) par l'arr. ■ Si non-coopération de leur part, émission d'un avertissement. Après deux avertissements : amende ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue par une firme privée ■ Suivi et contrôle par l'arr. <p>+ Blitz annuel pour les artères principales n'exigeant pas l'autorisation des propriétaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités d'animation : calendrier graffiti, ateliers graffiti dont ateliers artistiques dans les écoles secondaires, exposition sur toile, fresque sur panneau lors d'événements sportifs, concours de logos ■ Activités de sensibilisation : concours « Fais ta marque à la bonne place » dans les écoles primaires, campagne de propreté, kiosque d'information lors d'événements de quartier, activités de sensibilisation sur le vandalisme d'œuvres d'art, etc.
LaSalle	<p>Politique de tolérance zéro</p> <p>Suivi effectué par un comité antigraffiti (réunissant arr. et poste de quartier)</p> <p>Budget 2007 : 310 000 \$</p>	<p>→ Domaine public : arrondissement</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels, administré par l'arrondissement</p> <p><i>Procédure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire ou de son représentant) par l'arr. ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue en 48 h (à l'année), et des récidives, le cas échéant, par une firme privée 	<p>→ Intervention administrée par l'arrondissement</p> <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Activités de sensibilisation : l'arr. encourage les industriels, les commerçants et les sociétés publiques à ne pas tolérer les graffitis sur leurs bâtiments; diffusion du dépliant <i>Chez moi, pas de place pour les graffitis</i> pour les propriétaires privés (trucs et astuces pour se débarrasser des graffitis et éviter leur réapparition)
Plateau-Mont-Royal	<p>Programme d'embellissement</p> <p>Budget 2007 : 316 000 \$</p>	<p>→ Domaine public : Unité Graffiti</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement</p> <p><i>Procédure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire ou de son représentant), réception des demandes d'intervention par l'arr. ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue, et des récidives, le cas échéant, par une firme privée 	<p>→ Intervention administrée par les postes de quartier</p> <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Patrouilleurs à vélo dans les parcs



Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
Sud-Ouest	<p>Programme d'embellissement et activités de sensibilisation</p> <p>Suivi effectué par la table de sécurité de l'arr. Sud-Ouest (réunissant arr., poste de quartier, Prévention Sud-Ouest et autres intervenants en sécurité urbaine)</p> <p>Budget 2007 : 201 200 \$</p>	<p>→ Domaine public : arrondissement</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement</p> <p><i>Procédure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rues ciblées⁹⁵ : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réception des demandes d'intervention par l'arr. ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire) par l'arr. ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue à l'année par une firme privée ■ Suivi et contrôle par l'arr. ■ Si récidive, plainte à porter au poste de quartier pour une nouvelle intervention - Rues non ciblées : <ul style="list-style-type: none"> ■ Service de location gratuit d'équipement pour le nettoyage des graffitis, administré par Tandem Sud-Ouest <p>Et mise à disposition d'une ligne Info-Graffiti</p>	<p>→ Intervention administrée par Prévention Sud-Ouest et les éco-quartiers</p> <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Activités de sensibilisation dans les écoles primaires (3^e cycle) ■ Diffusion de prospectus <p>→ Intervention administrée par l'arrondissement</p> <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Campagne de sensibilisation « J'aime mon quartier, j'en prends soin » en 2006
Verdun	<p>Politique de tolérance zéro</p> <p>Budget 2007 : 161 850 \$</p>	<p>→ Domaine public : arrondissement</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement</p> <p><i>Procédure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage par l'arr. ou demande d'enlèvement par le propriétaire ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage des graffitis par une firme privée 	<p>→ Initiative connexe réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Projet « Jeunes et civisme » (oct. à déc. 2007) = dans le cadre de ce projet, animation sur le respect de l'environnement (propreté, graffiti et vandalisme) dans les écoles secondaires francophones



⁹⁵ Les zones ciblées ont été déterminées comme étant les portes d'entrée de la ville et de l'arrondissement (pont Victoria, autoroutes, etc.), les artères commerciales et les zones touristiques névralgiques comme les rues bordant le canal Lachine et le marché Atwater.

Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
			<p>→ Initiative connexe à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Projet « J'embellis mon coin de vie » (proposé par le Comité d'embellissement de Verdun), opération s'adressant aux organismes, aux écoles et aux citoyens et visant à encourager la réalisation de projets collectifs d'embellissement dans l'arr. <p>15 projets retenus en 2008 avec un octroi de 100 \$ par projet destinés à pourvoir aux dépenses de mise en œuvre</p>
Ville-Marie	<p>Programme d'embellissement et intervention de milieu</p> <p>Suivi effectué pour l'enlèvement uniquement par un comité traitant des questions de propreté (Unité de la propreté, arr., CDU, STM, Postes Canada, poste de quartier, etc.)⁹⁶</p> <p>Budget 2007 : 784 000 \$</p>	<p>→ Domaine public : Unité Graffiti</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par la Corporation de développement urbain des Faubourgs-Saint-Laurent (CDU)</p> <p><i>Procédure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire ou de son représentant), réception des demandes d'intervention par la CDU ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue, et des récidives, le cas échéant, par une firme privée 	<p>→ Intervention administrée par l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (équipe Graffiti)</p> <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation de murales artistiques ■ Cours de graffitis donnés par des graffiteurs expérimentés – destinés aux jeunes débutants et intermédiaires ■ Concours de sketches – pour tous (publicisé sur Internet) ■ Compétitions de graffitis sur murs ou panneaux de bois – pour expérimentés, intermédiaires et plus jeunes (ces derniers sont encadrés par des plus expérimentés) ■ « Battle » d'art (en équipe) ■ Pratiques aux murs légaux – pour tous ■ <i>Graffiti Jam</i> sur murs légaux ■ Ateliers de graffitis sur toile ou casquette – pour tous ■ Expositions diverses (au local de l'équipe Graffiti ou dans des lieux comme le Cégep du Vieux-Montréal ou autres lieux de diffusion) ■ Participation aux événements graffiti ou hip-hop

⁹⁶ Pour 2008, un comité de suivi sera mis en place réunissant les quatre arrondissements qui bénéficieront du soutien de la Ville-centre pour l'enlèvement des graffitis dans le domaine privé (CDN–NDG, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest et Ville-Marie). Les intervenants du volet Prévention y seront inclus.

Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
			<p>Plusieurs projets sont réalisés avec Tandem, les éco-quartiers, des commerçants</p> <p>Et sensibilisation auprès du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par des activités de prévention comme les compétitions de graffitis, concours de sketches, soirées cinéma, expositions, etc. - en faisant un lien entre les graffiteurs et les organismes désirant faire affaire avec eux - en organisant une section graffiti dans le cadre d'un événement

Le mode d'intervention des autres arrondissements en matière de graffitis se présente comme suit :

Ahuntsic-Cartierville	Programme d'embellissement Budget 2007 : 58 100 \$	<p>→ Domaine public : arrondissement</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement</p>
-----------------------	---	---

Procédure :

- Repérage et démarche d'enlèvement en collaboration avec les éco-quartiers et les associations de commerçants
- Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue par une firme privée

Anjou	Programme d'embellissement Budget 2007 : 32 000 \$	<p>→ Domaine public : arrondissement</p> <p>→ Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement</p>
-------	---	---

Procédure :

- Réception des demandes d'intervention, repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire) par l'arr.
- Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue, et des récidives, le cas échéant, par une firme privée



Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Budget 2007 : 8 400 \$	→ Domaine public : arrondissement	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Programme d'embellissement + intervention de milieu Budget 2007 : 88 100 \$ (ne comprend pas le budget du Café-Graffiti dont l'action est autonome)	<p>→ Domaine public : arrondissement</p> <p>→ Domaine privé : service payant auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, offert par l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur! (YQQ)</p> <p>Procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage (par le développement d'un réseautage entre le poste de quartier, les commerçants, les intervenants de milieu et les participants au projet YQQ) et offre de services auprès du propriétaire par YQQ ■ Travaux de nettoyage des murs ou embellissement urbain, et des récidives (pendant 3 mois, le cas échéant) par YQQ 	<p>→ Intervention réalisée par YQQ et Café-Graffiti</p> <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Intervention auprès des graffeurs pour prévenir le vandalisme et promouvoir des solutions de rechange aux graffitis illégaux ■ Soutien de la démarche artistique (entre autres par la réalisation de murales) ■ Référence vers des ressources de soutien psychosocial ■ Animation d'activités de sensibilisation auprès des citoyens <p>Spécifique à YQQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion des alternatives d'embellissement auprès des citoyens et des commerçants <p>Spécifique au Café-Graffiti :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Graffiti = prétexte d'intervention auprès de jeunes marginalisés : soutien auprès de ces jeunes pour développer leurs intérêts, leur permettre de prendre une place positive (comme décrit plus haut) ■ Service conseil auprès de tout organisme intéressé à développer un projet Graffiti ■ Lieu de diffusion et de socialisation ■ Ateliers de graffitis sur toile
Montréal-Nord	Budget 2007 : 95 500 \$	→ Domaine public : arrondissement	



Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
Outremont	Programme d'embellissement + activités de sensibilisation Budget 2007 : 54 800 \$	→ Domaine public : arrondissement (Brigade verte) → Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement (Brigade verte) <i>Procédure :</i> ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire) par la Brigade verte ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue par la Brigade verte ■ Si récidive, plainte à porter au poste de quartier pour une nouvelle intervention	→ Intervention réalisée par la Maison des jeunes d'Outremont Ex. : ■ Élaboration en cours d'un événement graffiti visant à sensibiliser les jeunes et les citoyens au phénomène, tout particulièrement à son côté artistique. L'événement aurait pour but la réalisation d'une murale et la détermination d'un lieu d'expression pour les jeunes (structure de viaduc, etc.) réservé au graffiti. ■ Participation avec les écoles secondaires du quartier et le poste de quartier à l'identification des graffitis pour compilation dans un index.
Pierrefonds–Roxboro	Programme d'embellissement Budget 2007 : 55 000 \$	→ Domaine public : arrondissement → Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement <i>Procédure :</i> ■ Repérage et demande d'autorisation (auprès du propriétaire) par l'arr. ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue par une firme privée	
RDP–PAT	Budget 2007 : 43 100 \$	→ Domaine public : arrondissement	
Rosemont–La Petite-Patrie	Programme d'embellissement Budget 2007 : 58 100 \$	→ Domaine public : demandes envoyées à l'arrondissement CDN–NDG (Unité Graffiti) qui reçoit un montant pour effectuer les enlèvements → Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement	→ Prévention par les éco-quartiers Dès 1996, de nombreuses initiatives ont été réalisées dans l'arr. afin de prévenir le phénomène (particulièrement par la Maison de jeunes Accès-cible jeunesse Rosemont) : animation dans les groupes de jeunes, réalisations de murales, pratique de planche à roulettes animée et jumelée au graffiti et au hip-hop, réalisation de projets d'engagement dans la communauté, interventions →

Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
		Procédure : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réception des demandes d'intervention, repérage et démarche d'enlèvement sans autorisation du propriétaire par l'arr. ■ Travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue, et des récidives, le cas échéant, par une firme privée 	préventives du service de police, enlèvements des graffitis par les brigades graffiti (SODER), mais cela semble s'être arrêté depuis le projet municipal sur les graffitis en 2004
Saint-Laurent	Budget 2007 : 25 000 \$	→ Domaine public : arrondissement	
Saint-Léonard	Budget 2007 : 15 000 \$	→ Domaine public : arrondissement → Domaine privé : citoyens Procédure : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réception des plaintes et repérage des graffitis en tout temps par l'arr. ■ Envoi d'un courrier avisant le propriétaire Si refus des propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> ■ Amende de 100 \$ pour une première offense ■ Dans le cas d'une entreprise, amende de 300 \$ pour une première infraction au règlement 	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Campagne « Opération graffiti : Tolérance zéro » Budget 2007 : 60 000 \$	→ Domaine public : arrondissement → Domaine privé : service gratuit auprès des propriétaires résidentiels et commerciaux, administré par l'arrondissement Procédure : <ul style="list-style-type: none"> ■ Repérage par une firme privée ■ Demande d'autorisation, réception des demandes d'intervention et autorisation (proprio ou représentant) par l'arr. ■ Nettoyage des graffitis et des récidives (le cas échéant) par une firme privée ■ Principales rues prioritaires = Jarry, Jean-Talon, Saint-Michel et Pie-IX 	→ Prévention des récidives : Les inspecteurs des travaux publics, les policiers des différents postes de quartier, les effectifs de Tandem, les éco-quartiers ainsi que certains groupes d'intervention communautaires sont mis à contribution pour dépister les récidives et sensibiliser tant les contrevenants que les propriétaires sur les graffitis.



Arrondissement	Stratégie	Enlèvement (dom. public et privé)	Prévention et Sensibilisation
		+ Cinq appareils de lavage à pression sont mis gratuitement à la disposition des propriétaires et leurs représentants pour qu'ils procèdent eux-mêmes à l'enlèvement des graffitis sur leur propriété, par l'entremise des éco-quartiers de l'arrondissement	

Sources :

ROBILLARD, L. (2006). *Bilan graffiti 2006, Arrondissement de Lachine*, Montréal, 59 p.
MORIN, M. (2006). *Rapport mi-étape, Opération propreté 2006, Volet « Prévention et sensibilisation » GRAFFITI*, Montréal, Association sportive et communautaire du Centre-Sud, 8 p.
LAJOIE, N. (2007). *Y'a quelqu'un l'aut' bord du mur!*, Montréal, Y'a quelqu'un l'aut' bord du mur!, 5 p.
SITES WEB DES ARRONDISSEMENTS

Rencontre ou échange téléphonique ou par courrier électronique avec :

- VILLE DE MONTREAL, Raymond Carrier, conseiller en planification, Partenariats et graffitis, Service des infrastructures, transport et environnement
- ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION, Anie Samson, mairesse d'arrondissement
- ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIEVE, Valérie Prévost, chef de section Sport et loisir
- ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, Louise Cayer, chef de division Culture, bibliothèque et développement social
- MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT, Nathaniel Bousquet, coordonnateur
- ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST, Sylvain Chaput, coordonnateur sportif et jeunesse
- ARRONDISSEMENT DE VERDUN, Johann Guay, agente de soutien
- PREVENTION NDG, Terri Ste-Marie, directrice
- ARRONDISSEMENT DE LACHINE, Luc Robillard, coordonnateur jeunesse
- ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD, Marylise Morin, coordonnatrice de l'équipe Graffiti
- ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE, Michel St-Pierre, agent de développement Culture, sport, loisir et développement social
- ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE, Carolyne Lapierre, agente de développement
- CAFE-GRAFFITI, Raymond Viger, fondateur
- ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION, Sophie Gagnon, coordonnatrice jeunesse
- Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR!, Marie-Josée Vallée, coordonnatrice
- PREVENTION SUD-OUEST, Paul Vanasse, directeur

ANNEXE 3 :

SONDAGE SUR LES GRAFFITIS

Méthodologie

Mode d'élaboration du questionnaire

Afin de faire ressortir les divers éléments permettant de comprendre la manière dont est perçu le phénomène des graffitis signés par les jeunes Montréalais, un groupe de discussion a d'abord été réalisé. Celui-ci a été tenu le 7 novembre 2007 à l'école secondaire Louis-Riel, située dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et comportait six jeunes. Le questionnaire a été élaboré en s'appuyant sur les résultats de l'analyse qualitative produite après la tenue du groupe de discussion. Ledit questionnaire comporte 19 questions, dont six ouvertes.

Mode de collecte

Disponibles en versions française et anglaise, les questionnaires ont été diffusés en format papier sur le territoire montréalais auprès d'organismes et d'institutions jeunesse (établissements scolaires, centres de loisirs, etc.). La distribution et la collecte des données ont été facilitées par la contribution active des répondants jeunesse des arrondissements ainsi que des membres du CjM. Les élèves de cinq écoles secondaires, les étudiants de deux cégeps et de deux universités ont notamment été sondés en personne. Une version électronique du sondage a également été diffusée auprès de divers réseaux, dont celui de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse et de l'Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal.

Représentativité

Compte tenu de la taille de notre échantillon (765 répondants), ce sondage n'assure pas la représentativité de l'ensemble des jeunes Montréalais âgés de 12 à 30 ans. Il permet néanmoins de relever des représentations collectives propres à la jeunesse montréalaise.

Profil des répondants

Sexe

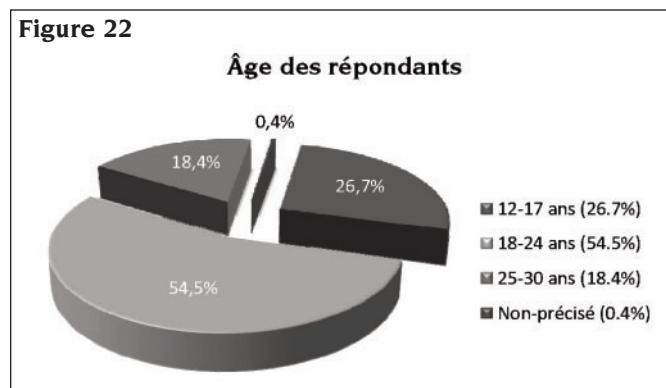
Une proportion équilibrée de jeunes femmes et de jeunes hommes compose notre échantillon :

- 390 femmes (51 %) et 371 hommes (48,5 %) ont répondu à notre sondage⁹⁷.

Âge

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans représentent la moitié des répondants au sondage tandis que ceux âgés de 12 à 17 ans et de 25 à 30 ans constituent les deux quarts restant de notre échantillon :

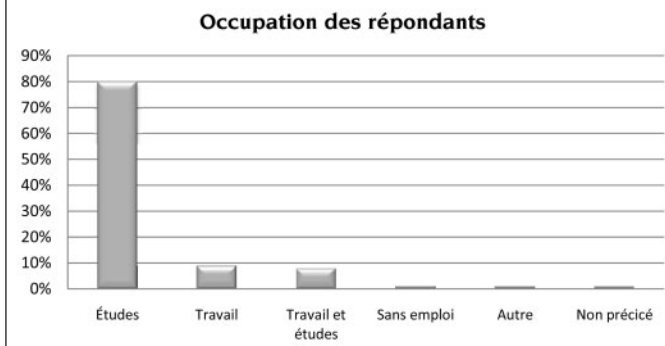
- Sur un total de 765 répondants, 204 répondants sont âgés de 12 à 17 ans (26,7 %), 417 de 18 à 24 ans (54,5 %) et 141 de 25 à 30 ans (18,4 %).



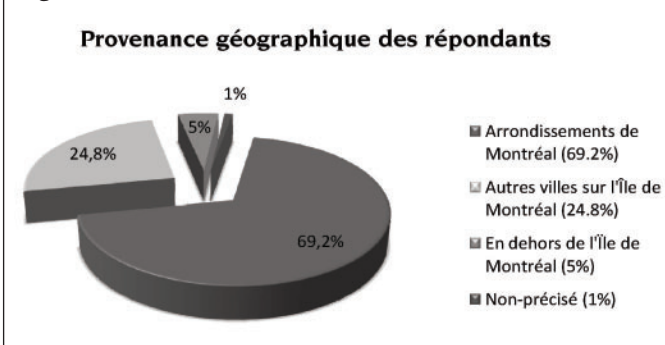
Occupation

Plus des trois quarts (612, soit 80 %) des répondants étaient aux études au moment où ils ont complété le sondage.

⁹⁷ 0,5 % des répondants n'ont pas précisé leur sexe.

Figure 23**Provenance**

Plus des deux tiers (529, soit 69,2 %) des répondants résidaient dans l'un des arrondissements de la Ville de Montréal au moment où ils ont complété le sondage.

Figure 24

Le nombre de répondants par arrondissement est réparti comme suit :

Tableau 13 :**Répartition des répondants montréalais**

Arrondissements	Nbre	%
Ahuntsic-Cartierville	43	8,1
Anjou	27	5,1
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	48	9,1
Lachine	44	8,3
LaSalle	12	2,3
Plateau-Mont-Royal	37	7,0
Sud-Ouest	11	2,1
Île-Bizard-Sainte-Geneviève	5	0,9
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	45	8,5
Montréal-Nord	12	2,3
Outremont	16	3,0
Pierrefonds-Roxboro	1	0,2
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	25	4,7
Rosemont-La Petite-Patrie	88	16,6
Saint-Laurent	13	2,5
Saint-Léonard	14	2,6
Verdun	20	3,8
Ville-Marie	18	3,4
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	48	9,1
Non précisé	2	0,4
Total	529	100,0

ANNEXE 4 :

QUESTIONNAIRE UTILISÉ LORS DU SONDAGE

SONDAGE SUR LES GRAFFITIS

1	Note ces phénomènes par ordre de préoccupation, où 1 représente celui qui te préoccupe (« t'inquiète ») le plus et ainsi de suite jusqu'à 5 :	Les gangs de rue Le taxage Les graffitis L'itinérance La consommation de drogue	_____ _____ _____ _____ _____	
2	Te dirais-tu généralement favorable ou défavorable aux graffitis?	Favorable Défavorable Pas d'opinion Ça dépend. Préciser : _____ _____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
3	Qu'est-ce qui te vient tout de suite à l'esprit quand tu entends le mot « graffiti »?	_____	_____	
4	Qu'est-ce qui te vient tout de suite à l'esprit quand tu penses aux « graffiteurs »?	_____	_____	
5	Où remarques-tu le plus souvent les graffitis?	_____	_____	
6	Dans chacun des lieux suivants, dirais-tu qu'il y a plus, autant ou moins de graffitis qu'avant (il y a trois ans)?	Plus	Autant	Moins
a)	sur les murs de propriétés privées (des maisons)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b)	sur les murs de commerces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c)	sur des murs et du mobilier (statues, tables, bancs) des lieux publics, comme les parcs et le transport en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d)	dans des endroits désaffectés (fermés) ou délabrés comme des viaducs, le long des voies ferrées, des bâtiments désaffectés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

		Scraffiti	Tag	Throw-up	Fresque
7	Pour chacun de ces types de graffiti,				
a)	Indique si tu y es très, assez, peu ou pas du tout favorable? 1=Très / 2=Assez / 3=Peu / 4=Pas du tout / 9=Pas d'opinion	_____	_____	_____	_____
b)	Pourquoi?	_____	_____	_____	_____
c)	Dirais-tu que la personne qui a réalisé ce graffiti est (1) un artiste, (2) un rebelle ou (3) un délinquant? 4=Autre (Préciser) / 9=Pas d'opinion	_____	_____	_____	_____
8	Pour chacun de ces types de graffiti, indique maintenant si tu es favorable ou défavorable à leur présence dans les lieux suivants? 1=Favorable / 2=Défavorable / 3= Ça dépend (préciser) / 9=Pas d'opinion				
		Scraffiti	Tag	Throw-up	Fresque
a)	Sur les murs, les surfaces vitrées de propriétés privées (des maisons)	_____	_____	_____	_____
b)	Sur les murs, les vitrines de commerces	_____	_____	_____	_____
c)	Sur des murs, des surfaces vitrées et du mobilier des lieux publics comme les parcs (statues, tables, bancs) et le transport en commun	_____	_____	_____	_____
d)	Dans des endroits désaffectés (fermés) ou délabrés comme des viaducs, le long des voies ferrées, des bâtiments désaffectés	_____	_____	_____	_____
e)	Sur des murs légaux expressément faits pour la pratique du graffiti ou pour recevoir des fresques	_____	_____	_____	_____
9	La Ville prévoit différentes interventions à l'égard des graffitis. Pour chaque intervention, dis si tu la trouves efficace pour faire en sorte que le phénomène des graffitis ne se généralise pas. 1 signifie que ce n'est pas efficace et 10 que c'est très efficace.				
a)	l'enlèvement des graffitis				_____ / 10
b)	la prévention comme la création de murales, la mise à disposition de murs autorisés, des ateliers de graffitis				_____ / 10
c)	la sensibilisation par des outils comme des bandes dessinées et des dépliants, des ateliers dans les écoles				_____ / 10
d)	la réglementation, incluant des amendes pour les graffiteurs				_____ / 10

10 Pour chacun de ces types de graffitis, quel genre d'intervention la Ville devrait-elle prioriser?
 1=L'enlèvement / 2=La prévention / 3=La sensibilisation
 4=L'amende / 5=Rien

Scraffiti **Tag** **Throw-up** **Fresque**

11 Réaction et attitude

a) Tu apprends que ton meilleur ami fait l'un de ces types de graffitis, que fais-tu?
 (1) Tu l'encourages à continuer, (2) tu le décourages de continuer, (3) tu le dénonces à ses parents ou aux autorités ou (4) tu ne fais rien?

b) Tes parents apprennent que ton meilleur ami fait l'un de ces types de graffitis, qu'est-ce que tu penses qu'ils vont faire?
 (1) Ils vont l'encourager à continuer, (2) ils vont le décourager de continuer, (3) ils vont le dénoncer à ses parents ou aux autorités ou (4) ils ne feront rien?

Scraffiti **Tag** **Throw-up** **Fresque**

12 As-tu déjà fait des graffitis? Oui Non

13 Si oui,

a) Qu'est-ce qui t'as amené à en faire? _____

b) En fais-tu encore? Oui Non

c) Si non, pourquoi as-tu arrêté? _____

14 Aurais-tu des suggestions originales à faire à la Ville de Montréal pour que la pratique des graffitis se fasse dans le respect de tous et ne se généralise pas? _____

15 De quel groupe d'âge fais-tu partie? 12-17 ans 18-24 ans 25-30 ans

16 Où habites-tu?

Arrondissements de Montréal

- Ahuntsic-Cartierville
- Anjou
- Côte-des-Neiges-NDG
- Lachine
- LaSalle
- Plateau-Mont-Royal
- Sud-Ouest
- Île-Bizard-Sainte-Geneviève
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Outremont
- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies-P-aux-T.
- Rosemont-La Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- Saint-Léonard
- Verdun
- Ville-Marie
- Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Autres villes sur l'île de Montréal

- Beaconsfield
- Baie d'Urfé
- Côte-Saint-Luc
- Hampstead
- Dollard-Des-Ormeaux
- Dorval
- Kirkland
- L'Île-Dorval
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Mont-Royal
- Pointe-Claire
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Senneville
- Westmount
- Rive-Nord**
- Rive-Sud**

17 Quelle est ton occupation?

Aux études
Au travail

Sans emploi
Autre : _____

18 Quel mode de transport utilises-tu le plus souvent?

La marche
Le vélo
Le skate

Le patin à roues alignées
L'auto
Les transports en commun

19 Quel est ton sexe?

Femme
Homme

MERCI !

BIBLIOGRAPHIE

- BELLAVANCE, G., ET D. LATOUCHE (2001). *Graffiti, tags et affichage sauvages : évaluation du plan d'intervention de la Ville de Montréal*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société, 138 p.
- BILODEAU, D. (1993). *Un silence comme un cri à l'envers : ethnographie du phénomène graffiti québécois*, Québec, Université Laval, 284 p.
- BLANCHON, P. (2000). *Au cœur de la ville et aux frontières de l'art : la pratique du graffiti*, Mémoire, Institut d'études politiques de Lyon, [en ligne], consulté le 28 août 2007, [http://www.recherche-action.fr].
- BREWER, D.D. (Summer 1992). « Hip-hop Graffiti Writers' Evaluations of Strategies to Control Illegal Graffiti », *Human Organization*, Vol. 51, No. 2, p. 188-196.
- CARON, N. (2004). « Exposition vagabondage et l'Accès-Cible Jeunesse Rosemont. Le graffiti : un art extrême? », *Agora Forum*, vol. 27, n° 2, [en ligne], [http://www.loisirmunicipal.qc.ca/agora/AgoraVol27No2/E200415.html], (15 décembre 2007).
- GAUTHIER, A. (septembre 2004). *Projet municipal sur les graffitis, Rapport final*, Montréal, Ville de Montréal, 90 p.
- GIRARD, M. (5 novembre 2007). « Un autre million contre les graffitis », *La Presse*, p. 6.
- GOULET, M. (2004). *Graffiti signé : analyse sociologique des tags à Montréal*, Mémoire (maîtrise en sociologie), Université du Québec à Montréal, 114 p.
- JACOB, L., J.-F. FILION, ET A. BERTRAND-DANSEREAU (janvier 2007). *Évaluation du projet « Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur! », Rapport final*, Département de sociologie, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, UQÀM, 59 p.
- LAJOIE N. (2007). *Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur!*, Montréal, Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur!, 5 p.
- LEMOINE, S., ET J. TERRAL (2005). *In situ, un panorama de l'art urbain de 1975 à nos jours*, Paris, Éd. Alternatives, 159 p.
- MESSIER, C. (juin-juillet 2007). « TA Wall, Galerie d'art sous l'autoroute », *Reflète de société*, vol. 15, n° 5, Montréal, p. 20-21.
- MORIN, M. (2006). *Rapport mi-étape, Opération propreté 2006, Volet « Prévention et sensibilisation » GRAFFITI*, Montréal, Association sportive et communautaire du Centre-Sud, 8 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'HALIFAX, DIRECTION DES SERVICES MUNICIPAUX (juillet 2006). *Plan de gestion des graffitis/Graffiti Management Plan*, rapport soumis au Conseil régional d'Halifax, Halifax, 26 p.
- MURAL ARTS PROGRAM, [en ligne], [http://www.muralarts.org], (18 janvier 2008).
- PICARD, J. (août 2002). *La peinture murale à Montréal (1996-2001), Identification et analyse d'une production culturelle*, Mémoire (maîtrise en histoire de l'art), Université de Montréal, 87 p.
- RIOUT, D., D. GURDJIAN, ET J.-P. LEROUX, (1990). *Le livre du graffiti*, Paris, Éd. Alternatives, 139 p.
- ROBILLARD, L. (2006). *Bilan graffiti 2006, Arrondissement de Lachine*, Montréal, 59 p.
- SMITHSIMON, G. (1997). *Ethnograffiti : Graffiti, Writers, and Space at the Phun Phactory*, [en ligne], [http://www.columbia.edu/~gs228/writing/ethnograffiti.htm], (12 décembre 2007).
- VIAU, N.S. (mars 2004). *Guide Graffiti, à l'usage des arrondissements*, Montréal, Ville de Montréal, 54 p.
- VILLE D'OTTAWA, SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION (avril 2007). *Stratégie de gestion des graffitis/Graffiti Management Strategy*, rapport soumis aux comités des transports, des services communautaires et de protection et au Conseil, Ottawa, 35 p.
- VILLE D'OTTAWA, [http://www.ottawa.ca/city_services/environment/community/index_fr.html].
- VILLE DE MONTREAL, BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL (février 2006). *Rapport de vérification, Programme d'enlèvement des graffitis (domaine privé)*, Montréal, 23 p.
- VILLE DE MONTREAL, SERVICE DES INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (2007). *Opérationmontréal.net, Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010*, Montréal, 19 p.
- VILLE DE MONTREAL, SERVICE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL, DE LA QUALITE DU MILIEU DE VIE ET DE LA DIVERSITE ETHNOCULTURELLE, DIRECTION DE LA DIVERSITE SOCIALE (2007). *Programme 2007 d'intervention de milieu et Priorités municipales jeunesse, Clientèle 12 à 30 ans, Paramètres de gestion destinés aux arrondissements*, Montréal, 16 p.

VILLE DE MONTREAL, UNITE DE LA PROPLETE ET DE L'ENTRETIEN (février 2007). *Opérationmontréal.net, Rapport final - 2006, Graffiti*, Montréal, 14 p.


VILLE DE NEW YORK, SERVICE DE POLICE (juillet 2006). *Combating Graffiti : Reclaiming the Public Spaces of New York*, rapport, New York, 12 p.

VILLE DE NEW YORK, [http://www.nyc.gov/html/cau/html/qol/anti_graffiti.shtml].

VILLE DE PHILADELPHIE, [http://www.phila.gov/administration_pcol/antigrffiti/index.html].

VILLE DE VANCOUVER, SERVICES COMMUNAUTAIRES, DES AFFAIRES CORPORATIVES, D'INGENIERIE ET DES PARCS (juillet 2003). *Programme de gestion des graffitis/Graffiti Management Program*, rapport soumis au Comité permanent des services et budgets, Vancouver, 14 p.

VILLE DE VANCOUVER, [<http://www.city.vancouver.bc.ca/engsvcs/streets/graffiti>].

A nighttime photograph of a cityscape. In the foreground, a concrete bridge structure with several pillars is visible, extending from the left towards the center. The sky is a deep blue with some light clouds. In the background, a tall, modern building with many lit windows stands on the right. Streetlights are visible along the bridge and in the distance. The overall mood is urban and serene.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone **514 868-5809** - Télécopieur 514 868-5810

cjm@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/cjm

